

SPORTS
LES EXPOS DE RETOUR EN
PREMIÈRE MANCHE D 1



WEEK-END
RÉSOLUMENT URBAINS,
CES JARDINIERS! C 1



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALLE
LE SOLEIL

QUÉBEC, LE VENDREDI 19 MAI 2000

www.lesoleil.com

RUE PINCOURT, DANS LE QUARTIER NEUFCHÂTEL



Ces objets hétéroclites ont été abandonnés le long de la rivière Saint-Charles.

LE SOLEIL, STEVE DESCHENES

Dépotoir en ville

Le long de la St-Charles, les paniers d'épicerie côtoient les électroménagers

ALAIN BOUCHARD
Le Soleil

■ QUÉBEC—Valérie Beaudin, jeune mère d'un fils de 14 mois, était tout excitée d'emménager dans son nouveau quartier de Neufchâtel, rue Pincourt, en novembre dernier. «Un coin tranquille, avec un beau boisé, sur le bord d'une rivière, juste à côté...»

Le désenchantement fut brutal. Le beau boisé et la rivière, juste à côté, cachaient un dépotoir à ciel ouvert! «Comment est-ce possible que ces choses-là existent encore aujourd'hui? C'est complètement dégueulasse!» rage désormais la nouvelle résidente.

Le dépotoir en question se trouve le long de la Saint-Charles, dans le secteur du Centre de formation professionnelle et de la polyvalente de Neufchâtel. Il est au bout d'une allée de maisons à logements, perpendiculaire à la rue Pincourt.

De Pincourt même, rien n'est visible. Mais en avançant d'une quarantaine de mètres, dans l'allée, on commence par apercevoir plein de petits déchets éparpillés autour de deux bacs à ordures géants postés à l'orée du boisé. Puis, en avançant encore un peu, on débouche sur un ravin de 25 mètres, au fond duquel coule la Saint-Charles: horreur! C'est là que gît le vrai dépotoir, annoncé par les débris d'en haut.

Pneus, vélos, électroménagers, chauffe-eau, divans, paniers d'épicerie —si, si, une demi-douzaine!—, débris de construction, ordures de toutes sortes. Tout y est déboulé d'en haut, pour aller s'échouer au bord

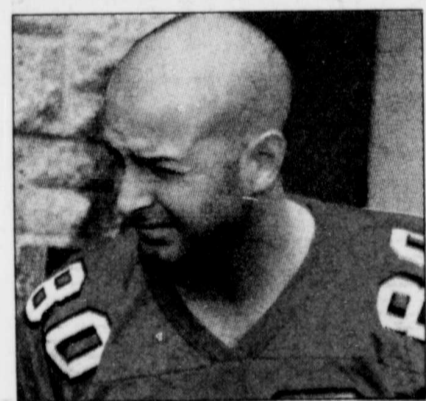


LE SOLEIL, STEVE DESCHENES

Valérie Beaudin et Oly Copeau n'en reviennent pas: à certains endroits, les promeneurs doivent marcher dans de la vitre, de la ferraille et des débris.

Voir DÉPOTOIR en A 2 >

AUTRE TEXTE
□ Réaction rapide Page A 2



LE SOLEIL, PASCAL HATTHE

L'accusé, François Binette.

MEURTRE DE
CAROLINE VEILLEUX

L'ex-ami de cœur accusé

ANNIE MORIN
ET ISABELLE MATHIEU
Le Soleil

QUÉBEC—Un mois et demi après que Caroline Veilleux ait été tuée par balles en pleine rue, à Limoilou, son ex-ami de cœur a été accusé hier de meurtre non prémédité.

François Binette, 24 ans, un résident de Beauport, était considéré comme le principal suspect depuis le début. Il avait d'ailleurs été arrêté le 29 mars, quelques heures à peine après le

Voir EX-AMI en A 2 >

Le tissu de la souveraineté

Vingt ans après le premier référendum, Vigneault rêve d'une chanson rassembleuse

KATHLEEN LAVOIE
Le Soleil

QUÉBEC—Vingt ans presque jour pour jour après l'échec référendaire de 1980, le chansonnier Gilles Vigneault n'est pas demeuré déçu de ce premier rendez-vous manqué, ni même des hommes politiques qui ont défendu le mouvement souverainiste. «Je suis davantage déçu de moi-même, admet-il, parce que je ne suis pas arrivé à écrire de chanson rassembleuse au point d'y faire croire.» Mais le temps viendra, annonce Vigneault.

Et ce temps, il l'a d'ores et déjà choisi. Il fera connaître le nouvel hymne qu'il consacre au Québec lors d'un spectacle inscrit à la programmation du Festival d'été, le 8 juillet. Un hymne qu'il souhaite déterminant, cette fois.

«Les gens décident d'eux-mêmes de ce qu'ils font avec les chansons. Ils peuvent s'en faire un rideau ou s'en draper, peuvent en faire un tapis ou s'y moucher... Je trouve tout cela utile. Il n'y a pas de tissu qui soit insignifiant. Si beaucoup décident de s'en faire un voile, ça fera avancer la cause plus vite que s'ils s'en font un drapeau», soutient le poète de 71 ans, qui présente son spectacle *Les voyages* (à guichets fermés) à la Maison de la chanson jusqu'à demain.

La question nationaliste est toujours aussi sensible chez Vigneault, parce que personnelle. Elle évolue au fil des ans, au gré des gens du pays. Si bien qu'à ses yeux, le Québec a depuis longtemps acquis son indépendance. De par sa différence.

«Depuis 1980, je trouve que nous avons fait du progrès. Il

Voir RÊVE en A 2 >



LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Gilles Vigneault: «Je ne saurais être un symbole. Il me semble que je suis plus que ça. Je suis un citoyen lucide.»

DOSSIER FUSIONS

La paix au féminin

Louise Harel s'excuse et Andrée Boucher avoue «jouer dur»

ROBERT FLEURY
Le Soleil

SAINTE-FOY—Est-ce parce que ce sont des femmes qu'elles se réconcilient aussi rapidement qu'elles s'étaient brouillées la veille alors que tant de leurs collègues masculins s'empêtreraient dans des culs-de-sac, incapables de faire marche arrière?

Louise Harel s'est excusée à Andrée Boucher. Ses propos étaient déplacés, «J'ai dit des choses que je ne devais pas dire», lui a-t-elle dit en direct sur TVA.

«J'ai remercié M^{me} Harel de me tendre le rameau d'olivier», dit la mairesse de Sainte-Foy qui ne s'est pas formalisée de cette saute d'humeur, avouant qu'elle n'en était pas elle-même à ses premiers éclats de voix.

«J'étais pour appeler l'oncle Georges pour me commander une caisse de rince-bouche», rigole M^{me} Boucher, faisant allusion à l'annonce de l'humoriste Daniel Lemire. Pour chasser de sa bouche «les crapauds, pis la boue, pis les couleuvres qui en sortent» au dire de la ministre des Affaires municipales.

«Je n'en veux pas à M^{me} Harel. Elle est fatiguée et subit beaucoup de pression. Je l'estime pour l'ensemble de

Voir PAIX en A 2 >

DEVANT DES ÉTUDIANTS...

Pis, j'veux pas en entendre un y'nir me dire qu'un capitaliste, c'est un habitant d'la capitale!



Carole McCauley, Québec

LES VISITEURS au kiosque du SOLEIL, au Salon du livre, ont été invités cette année à compléter les textes des caricatures de notre collègue André-Philippe Côté. Nous publions cette semaine les résultats de cette initiative.

LA MÉTÉO



Maximum 13,
minimum 3

Ensoleillé. Demain, ensoleillé et passages nuageux. Détails page D 7

QUÉBEC,
104^e ANNÉE, N° 140
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTRÉAL,
OTTAWA 70¢ PLUS
TAXES
60¢ PLUS
TAXES

VENDREDI
6 27657 00075 9

RÊVE Leçons

Suite de la Une

reste un référendum à gagner pour aller chercher la signature qui confirmera ce statut au niveau international. Mais je demeure convaincu que le Québec se fait tous les jours dans les faits. Il y a ici des coutumes et des manières d'être particulières, qui ne sont pas celles du reste du Canada. C'est ça, un pays.»

Les leçons de 1980 et de 1995 ont été dures, mais instructives. De ces moments de grand déchirement, le Québec a appris beaucoup, voire grand, estime Gilles Vigneault.

«Si ma mémoire est bonne, nous avons bien gagné neuf points, non? Les gens savent maintenant ce qu'est un référendum. Ils n'en avaient pas vécu avant. Nos adversaires politiques et sociaux savent quant à eux la différence entre référendum perdant et référendum gagnant... et ils sont plus inquiets qu'à l'époque.»

«Les gens qui restent nationalistes de bon aloi, c'est à dire ouverts sur le monde, savent maintenant de quoi il s'agit et à quelles promesses ne plus accorder leur confiance. On a appris des choses. On a appris qu'au Québec, il y a des gens qui n'osent pas penser à l'indépendance. On a appris à quel point nos aînés ne sont pas aussi fervents...», laisse-t-il entendre.

Selon Gilles Vigneault, il n'y a pas mille façons de transmettre sa croyance en un tel projet de société. Il ne faut qu'une personne convaincue pour en convaincre une autre.

«Quand on veut changer le monde, on commence par soi-même et on continue avec les gens qui nous touchent de près. Il faut commencer par le voisin, pas tout le monde d'un bloc.»

(...) Mais encore faut-il être ouvert à la possibilité du changement. Peut-être que le Québec deviendra un pays, mais peut-être d'une manière que l'on n'a pas prévue. Et ce ne sera pas nécessairement la nôtre... Elle sera peut-être meilleure que la nôtre. Il faut être ouvert à la possibilité d'autres idées.»

Les jeunes représentent souvent cette force de changement. Qu'en est-il? Arrivent-ils à porter le flambeau tendu par cette génération d'artistes engagés dont il fait partie?

«Toutes les fois qu'un auteur-compositeur fait une chanson, elle est politique si elle est en français. Elle est politique aussi si elle est en anglais. Surtout si elle est en anglais. C'est politisé et politisant. Je considère que la préoccupation reste, parce qu'il y a une présence. Ça m'encourage la présence de cette relève qui fait des chansons...»

Si Gilles Vigneault demeure fermement convaincu de la noblesse de la cause souverainiste, la jeunesse, elle, ne semble pas démontrer la même conviction. Le rêve céderait-il le pas à la désillusion? «C'est aux jeunes qu'il faut poser la question. Si le rêve n'est pas là, on ne se couche que pour dormir. Un homme sans projet et sans rêve est mort en dedans.»

La voie tracée par le phare qu'est Gilles Vigneault ne peut qu'éclairer cette relève souverainiste. Le chansonnier se défend pourtant d'être un «symbole».

«Je ne saurais être un symbole. Il me semble que je suis plus que ça. Je suis un citoyen lucide sur le passé et l'avenir avec un sens aigu de la liberté. Je ne suis pas tellement occupé à séparer qu'à unir. Mais comment unir des gens qui ne veulent pas être unis? Il faut l'avoir été soi-même avant de vouloir l'être avec tout le monde.»

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A	
La Capitale.....	3 à 9
Le Québec et le Canada.....	10 à 16
CAHIER B	
Questions d'argent.....	1 à 10
Bourses.....	4 et 5
Opinions.....	8
Le Monde.....	9 et 10
CAHIER C	
Week-end Magazine.....	1 et 2
Télévision.....	2
Arts et spectacles.....	3 à 12
Votre agenda.....	4
Annonces classées.....	7 à 10
Décès.....	10 et 11
CAHIER D SPORTS	
Maurice Dumas.....	1
André-A. Bellemare.....	5
Statistiques.....	2 et 4
Divertissements.....	7

NUMÉROS CHANCEUX

Les résultats des loteries en page B 7

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division de Compagnie UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: C.P. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000, rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

EX-AMI Expertises

Suite de la Une

meurtre, en compagnie d'un ami. Tous deux avaient été relâchés faute de preuves.

Le jeune homme, qui gravite autour des motards Hell's Angels, s'était alors tiré d'affaire parce qu'il avait un alibi crédible. Les policiers ont refusé hier de dire quel était cet alibi et comment ils auraient réussi à l'invalider.

Ils ont toutefois précisé que l'analyse des images provenant de la caméra de surveillance de la caisse populaire Desjardins située juste en face de la scène de crime ont fait progresser l'enquête. Des expertises ont également été menées sur la Jeep YJ dans laquelle les deux agresseurs de Caroline Veilleux ont fui, de même que sur la Dodge Colt que conduisait l'accusé lors de sa première interception.

De nouveaux témoignages révélateurs se seraient également ajoutés à ceux recueillis quelques heures après le meurtre.

Line Jacques, porte-parole de la sûreté municipale de Québec, ne peut en dire long sur les motifs du meurtre, mais confie tout de même que l'hypothèse d'un drame passionnel est brouillée par les liens qu'entretenait la victime avec un sympathisant des Rock Machine, ennemis jurés des Hell's Angels. «Elle côtoyait des gens appartenant aux deux organisations criminelles», confirme M^{me} Jacques, ajoutant que toutes ces personnes évoluaient dans le monde des stupéfiants.

Il était 2 h, le 29 mars, quand Caroline Veilleux a été atteinte de deux balles, l'une au cou et l'autre à l'épaule, alors qu'elle quittait le domicile de sa mère sur la 1^{re} Avenue, au coin de la

12^e Rue. La jeune femme de 24 ans, qui portait une veste pare-balles, avait crié à sa mère d'appeler le 9-1-1 en apercevant le véhicule de ses assaillants, mais il était déjà trop tard. Mélanie Boucher, 19 ans, une amie de la victime, avait aussi reçu une balle à la tête. Elle récupère encore à l'hôpital.

François Binette, le crâne rasé et vêtu d'un chandail de joueur de football, est demeuré très détendu dans le box des accusés hier matin pendant qu'on l'accusait du meurtre au second degré de Caroline Veilleux et de tentative de meurtre avec une arme à feu sur Mélanie Boucher.

Il avait été arrêté la veille alors qu'il circulait dans le quartier Limoilou au volant de l'automobile de sa nouvelle copine. Il a subi un long interrogatoire, mais ne serait pas passé aux aveux. «Il y a de très fortes possibilités que d'autres accusations soient portées car nous sommes certains qu'il y avait un autre individu sur les lieux», dit la porte-parole de la police de Québec.

L'avocat de l'accusé, M^{re} Éric Beauséjour, se pose certainement autant de questions que les journalistes. «Il a été arrêté puis libéré après interrogatoire, rappelle l'avocat. Là, on l'arrête à nouveau et on l'accuse; est-ce qu'il y a quelque chose de nouveau?»

M^{re} Beauséjour évaluera la possibilité que son client présente une requête pour remise en liberté en Cour supérieure, les accusations de meurtre et tentative de meurtre relevant de ce tribunal. Autrement, il devra revenir en cour le 6 juin pour la divulgation de la preuve.

François Binette a écopé de cinq mois de prison en novembre 1998 pour trafic de cocaïne et possession de stupéfiants.

PAIX Sur les rails

Suite de la Une

son œuvre, pas pour une parole malheureuse. Elle a eu la grandeur d'âme de s'excuser, la noblesse de reconnaître une erreur. C'est vrai que je joue dur moi aussi», avoue M^{me} Boucher.

Il faut dire aussi que la maîtresse avait commencé en la traitant d'hypocrite, de rusée et de menteuse, rien de moins!

«Moi m'excuser? Non, non. Ce n'était pas personnel. On a peut-être fait de l'interprétation de ses intentions, on a peut-être pris des raccourcis...», dit M^{me} Boucher.

«Si les éclats de voix de cette semaine pouvaient nous permettre de remettre le dossier sur ses rails...», soupire la maîtresse...

C'ÉTAIT HIER

1991 — La Croatie vote majoritairement en faveur de l'indépendance.

1987 — Les syndiqués de Loto-Québec acceptent un nouveau projet de convention collective mais rejettent le protocole de retour au travail.

1986 — Les films *Thérèse* et *Mission* triomphent au 39^e Festival de Cannes.

1979 — Plus de 30 000 civils et militaires cambodgiens, fidèles au régime Pol Pot, se réfugient en Thaïlande sous la pression des forces khmères soutenues par le Vietnam.

1974 — Valéry Giscard d'Estaing est élu président de la République française.

1971 — Pierre Trudeau, premier ministre canadien, et Alexei Kossyguine, chef du gouvernement soviétique, signent à Moscou un accord prévoyant des contacts réguliers à un haut niveau entre les deux pays.

1945 — Plus de 40 superfortresses volantes américaines bombardent Tokyo.

1930 — Les femmes blanches obtiennent le droit de vote en Afrique du Sud.

DÉPOTOIR Les résidants pointés du doigt

Suite de la Une

d'une rivière qui vient s'y contaminer lors des crues du printemps, comme l'a découvert le jeune kayakiste Vincent Lord, début vingtaine. C'est ce dernier qui a signalé l'existence de cette «dompe» hors la loi au SOLEIL.

ILS MARCHENT DANS LA VITRE

«Quand j'étais petit, raconte-t-il, mes parents m'enseignaient à ramasser tous les petits papiers que je voyais par terre. Et voilà qu'en l'an 2000, après des années de discours écologiques, je découvre un dépotoir à ciel ouvert, en pleine ville. Incroyable!»

Pis encore, ce dépotoir est situé presque en plein milieu d'un sentier riverain que les pouvoirs publics ont aménagé à l'intention des promeneurs. Et qui, autrement, serait magnifique.

«À cette hauteur, les gens marchent donc dans la vitre, la ferraille et toutes sortes de débris dangereux, décrit une autre jeune mère du secteur, Oly Copeau, en nous pointant ce dont elle parle. «Des morceaux d'ordures finissent par échouer sur nos propres terrains, dit-elle. Je vous jure que ce n'est pas très drôle de voir ma fille de 17 mois marcher là-dedans?»

Pascal Therrien, un autre résidant du coin qui emprunte souvent le sentier, nous y a fait voir la cicatrice laissée à son chien par un éclat de vitre qui lui a pénétré une patte.

Des voyous arrivent parfois d'ailleurs pour y voler leur «pick-up», disent des témoins. Mais le dépotoir serait surtout le fait des résidants mêmes des logements d'à côté, comme l'affirment étonnamment Valérie Beaudin et Oly Copeau, locataires du premier édifice voisin du ravin.

L'affaire est délicate, voire explosive. D'autres témoins nous ont parlé en catimini et refusé radicalement de voir leur nom ou leur photo dans le journal. Il y a que les logements en question,

propriété d'Habitat Métis du Nord, sont massivement habités par des Amérindiens venus de la Côte-Nord, ce qui fait flotter une certaine poudre raciale dans l'air... du dépotoir.

SITÔT NETTOYÉ, SITÔT REMPLI

«Ce sont ces gens-là qui garrochent leurs vidanges au bout de l'allée, ne cherchez pas ailleurs», dit anonymement un Huron cinquantenaire de Wendake, venu visiter quelqu'un du secteur.

«Mon conjoint est lui-même un Montagnais de Bersimis, dit la «Blanche» Valérie Beaudin. Et lui, il a appris à se ramasser. Mais...»

Ce «mais» revient sans cesse dans les conversations. Comme si les témoins avaient peur de blesser les coupables. Ou peur des coupables.

«C'est bête à dire, mais certains Indiens de la Côte-Nord ont souvent l'habitude de jeter leurs débris n'importe où dans le décor, laisse tomber une autre femme qui vient de là, en taisant son nom. Ce n'est pas méchant, c'est culturel. C'est comme s'ils n'avaient pas conscience de la chose.»

Oly Copeau est elle-même une Montagnaise de Bersimis, «élevée par les Blancs», précisera-t-elle. Elle voudrait bien pouvoir nier toutes ces histoires... mais ne peut décemment le faire, confessera la jeune femme.

Jean-Marie Morin, un retraité de la majorité blanche de la rue Pincourt, raconte que les pompiers, un jour, ont même dû accourir dans le dépotoir y éteindre un début d'incendie.

Habitat Métis du Nord, une corporation à but non lucratif qui s'occupe de HLM (habitations à loyer modique) pour Amérindiens, aurait effectué un nettoyage complet des lieux, il y a deux ans, raconte un témoin. Mais, deux ans plus tard, tout serait déjà revenu au même point de dégradation.

Le patron de la corporation, gérée depuis Dolbeau-Mistassini, au Lac-Saint-Jean, n'était pas accessible cette semaine, a expliqué sa secrétaire.

Ce dépotoir est presque au milieu d'un sentier riverain aménagé par les pouvoirs publics. Et qui, autrement, serait magnifique

La réaction n'a pas tardé

QUÉBEC—La Ville de Québec n'était pas au courant de l'existence du dépotoir clandestin de la rue Pincourt, dans le quartier Neufchâtel. Mais prévenue par LE SOLEIL, elle a envoyé un inspecteur dès hier.

«Et on va faire nettoyer rapidement», a promis le directeur du service municipal de l'Environnement, Michel Lagacé.

Il faut d'abord déterminer à qui appartient le terrain concerné, explique ce dernier. Ces recherches ont été entreprises immédiatement. Et il semblerait, à prime abord, qu'il ne s'agit pas d'un site appartenant à la Ville de Québec.

«C'est un nettoyage qui suppose d'importants travaux, dit M. Lagacé. Notre inspecteur a été surpris de découvrir pareil gros lot. On va donc né-

gocier un délai avec le propriétaire», mais ce sera fait d'ici l'été, promet le fonctionnaire de la Ville.

On trouve encore ce genre de dépotoirs à l'occasion, indique M. Lagacé. Évidemment, les coupables n'ont pas signé leur geste. De sorte que ce serait peine perdue de vouloir imposer les sanctions prévues aux règlements. «On s'occupe plutôt de ramasser», dit-il.

Le fonctionnaire ajoute que la propreté finit par entraîner la propreté, de la même manière que «la saleté entraîne la saleté». Il raconte, par exemple, que la Ville est déjà intervenue dans le même secteur de Neufchâtel, pour un autre cas semblable, et qu'à force de vigilance, elle a fini «par prendre le dessus», même au prix de clôturer le terrain souillé. A.B.

twik®

LE PULL
CÔTES
STRETCH
29.95

C'est Twik en mouvement dans un pull à petites manches cape, encolure V, tricot rayonné et lycra en jeu de côtes graphiques et en couleurs dynamisantes de fuchsia, canari, turquoise, orange, lime, noir ou blanc. Capri batik 30.00



SHERBONNE

LE PRIX RÉGULIER S'ENTEND LE PRIX ACTUEL EST ARTICLÉ EST INDICÉMENT EN VENTE CHEZ SHERBONNE ET N'EST PAS UNE INDICATION DU PRIX ACTUEL EST VENDU LA MAJORITÉ DES ARTICLES EN QUESTION. QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC. MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST. SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS



Donnez
à la Fondation
Gilles-Kègle
le vendredi 26 mai
"J'aide Gilles Kègle!"

Renforcement positif



LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

Des sièges d'enfants bien installés comme celui du petit Louis-Félix, deux ans, ont valu des billets IMAX à 350 automobilistes, hier, dans le cadre de la Semaine de la police. Les patrouilleurs de Québec ont intercepté au hasard des centaines de véhicules contenant au moins un siège d'enfants pour s'assurer que les petits étaient bien protégés. Les statistiques démontrent que seulement 39% des sièges d'enfants sont correctement installés. L'expérience prouve aussi que les cliniques de prévention organisées ponctuellement par les policiers rejoignent généralement les parents les plus précautionneux. Hier, le hasard a donc été mis à contribution pour identifier les installations problématiques. Les automobilistes dont les sièges étaient en règle ont été récompensés d'une paire de billets IMAX, les autres ont reçu un avis de courtoisie.

DÉFIBRILLATEUR DÉFECTUEUX

L'appareil déficient sera renvoyé au fournisseur illico

ANNIE MORIN
Le Soleil

■ QUÉBEC — Pour éliminer tout risque de panne, dès qu'un moniteur défibrillateur présentera le moindre signe de faiblesse, il sera renvoyé au fournisseur pour une inspection en profondeur. Ainsi en a décidé la Régie régionale de la santé de Chaudière-Appalaches.

L'organisme a décidé de renforcer ses procédures après qu'un moniteur défibrillateur de la compagnie ambulancière Dessercom eut flanché, la semaine dernière, lors d'une tentative de réanimation sur la Rive-Sud.

Une rencontre entre le secrétaire général de la Régie, Gilles Patry, et les transporteurs ambulanciers de la Rive-Sud, mercredi, a en effet permis de confirmer le fil des événements rapportés dans LE SOLEIL.

Quelques jours avant l'incident, les techniciens ambulanciers de Dessercom avaient suspecté un problème et l'avaient signalé à leurs supérieurs. Ceux-ci ont testé le moniteur défibrillateur pendant 48 heures, mais n'ont pas constaté d'anomalie. Ils l'ont donc remis aux techniciens en disant que tout fonctionnait normalement. Pourtant, dès la première utilisation, l'appareil a fait défaut.

Pour éviter la répétition de ce scénario, les transporteurs ambulanciers ne prendront plus aucune chance. Tout moniteur défibrillateur transmettant des signaux douteux sera soumis à un examen « en long et en large » chez le fournisseur, explique Gilles Patry. Un appareil en parfait état de fonctionnement le remplacera dans l'intervalle.

Le secrétaire général de la Régie précise par ailleurs que toutes les procédures existantes ont été suivies

à la lettre. Au changement de quart de travail, tout le matériel, incluant le défibrillateur, a donc été vérifié. La routine n'a rien révélé d'anormal.

« Ce qu'on soupçonne, c'est un trouble intermittent », dit M. Patry. Le fournisseur Medtronic Physio Control examine actuellement l'appareil dans le but d'identifier formellement le problème. Un rapport complet sera acheminé aux parties concernées dès que possible. Daniel Provost, le représentant de la compagnie, avançait cette semaine que la pile était probablement en cause.

Une hypothèse que Gilles Patry balait du revers de la main. Les piles sont certifiées, dit-il, et elles ont été changées il y a deux ans. De plus, l'examen de routine a révélé qu'elles fonctionnaient normalement. « Du moment que les piles ne tiennent pas leur charge, on les retire », ajoute-t-il.

Le moniteur défibrillateur est utilisé par les différents intervenants du réseau de la santé lors d'un arrêt cardiaque. Son efficacité, peu importe qui l'utilise, est limitée à 15%. La technique sauve donc la vie d'une personne sur six. L'homme que les ambulanciers de Dessercom ont tenté de réanimer de cette façon la semaine dernière est décédé. Personne ne peut dire si un appareil en parfait état de fonctionnement lui aurait sauvé la vie.

Pas assez d'argent sur la table

Un rehaussement financier insuffisant empêche le CHUQ d'adopter son budget

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

■ QUÉBEC — À cause d'un manque d'argent pour boucler le budget, le conseil d'administration du CHUQ a décidé d'attendre avant de l'adopter. Le directeur général a été chargé « d'obtenir les précisions et validations nécessaires » auprès du ministère de la Santé, ainsi que les quelque 12 millions manquants.

Le CHUQ (centre hospitalier universitaire comprenant les hôpitaux Hôtel-Dieu, CHUL et Saint-François d'Assise) a obtenu 27,8 millions \$ pour équilibrer son budget qui frôle les 300 millions \$.

Mais le rehaussement accordé est insuffisant, au CHUQ comme dans la plupart des hôpitaux.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a rehaussé les budgets de tous les hôpitaux. En échange, ces derniers doivent présenter d'ici la fin juin, un budget équilibré.

Mais on ne s'entend pas sur les sommes nécessaires pour en arriver à l'équilibre budgétaire.

Ainsi, le ministère estime avoir donné 1,6 million \$ de trop en rehaussement

budgétaire au CHUQ. La Régie régionale considère qu'il manque 3,6 millions \$ aux trois hôpitaux. Mais le CHUQ, lui, est sûr que le rehaussement accordé ne représente que 71,3% de ses besoins. Il lui faudrait donc 11,2 millions \$ de plus pour adopter un budget équilibré et maintenir l'accessibilité et la qualité des services à la population.

« Il y a des écarts entre les revenus et les dépenses. Il y a des éléments de fragilité dans notre budget », explique le directeur général, Robert Busilacchi.

La hausse du prix des médicaments constitue le plus grand « élément de fragilité ».

En 1998, le CHUQ a dépensé 12 millions \$ pour les médicaments et 14,8

millions \$ l'année suivante. En 2000-2001, ce poste de dépenses s'élèvera à 16,5 millions \$. Or, on consent aux hôpitaux un accroissement annuel des dépenses de 1,6%. Au chapitre des médicaments seulement, cet accroissement équivaut à 900 000 \$. Or, les médicaments coûteront dans les faits, 1,7 million \$ de plus. Et cela, sans compter la hausse des autres dépenses comme le chauffage, l'entretien, etc.

« Il faut discuter ces questions avec le ministère. Il est impossible dans les circonstances d'adopter un budget équilibré ce soir (hier). Le problème est le même dans tous les hôpitaux », a déclaré M. Busilacchi, après la courte assemblée publique du c.a.

Il reviendra devant son conseil d'administration au plus tard le 31 mai. La semaine dernière, les directeurs d'hôpitaux ont rencontré le ministre de la Santé, Pauline Marois, et le premier ministre, Lucien Bouchard. Ces derniers ont répété l'importance des budgets équilibrés, les premiers ont exprimé leurs doléances et démontré leur manque à gagner. Une autre rencontre doit avoir lieu à la mi-juin.

MAISON MICHEL-SARRAZIN

Le Dr Louis Dionne cède la direction au Dr Michel L'Heureux

MARIE CAOUETTE
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le Dr Michel L'Heureux, consultant pour la firme CIM-SECOR de Montréal, deviendra à la mi-juin le nouveau directeur général de la Maison Michel-Sarrazin, le centre de soins palliatifs de la région de Québec. Il succède au Dr Louis Dionne qui a fondé cette maison avec son épouse Claudette et l'a dirigée depuis 15 ans.

Âgé de 39 ans, le Dr L'Heureux a été auparavant directeur des services professionnels à l'Hôtel-Dieu de Québec puis directeur de l'enseignement et de la planification au CHUQ. Après ses études en médecine, le Dr L'Heureux a amorcé une résidence en anesthésie-réanimation puis a bifurqué vers des études de maîtrise en gestion.

Le conseil d'administration a fait son choix cette semaine parmi quatre candidats, tous médecins. Une qualification « incontournable » pour occuper ce poste, approuvait hier le Dr Dionne au cours d'une entrevue téléphonique. Son implication dans les dossiers de cancérologie à l'Hôtel-Dieu ainsi que ses liens avec l'Université Laval, où il est professeur au département de médecine sociale et préventive, faisait de Michel L'Heureux le meilleur candidat, selon le directeur démissionnaire. « Je suis très content du choix. »

Le Dr L'Heureux occupera le poste à mi-temps, trois jours par semaine, comme le Dr Dionne qui combinait cette responsabilité avec son travail de chirurgien. Le nouveau dg continuera, pour sa part, d'accepter des mandats



Louis Dionne

de consultation, disait-il en entrevue hier matin. Signalons qu'il est le co-auteur de l'étude, commandée par la Fédération des omnipraticiens, sur le repositionnement des cabinets privés dans les services de première ligne, rendue publique cet hiver.

Le dg voit son rôle, dans cette oeuvre, comme celui qui « donne aux intervenants en contact avec les malades les outils leur permettant de bien faire leur travail. C'est un organisme qui vit de la philanthropie publique. Il faut porter sa cause et celle de

la fondation, faire connaître son message ». Il veut aussi consolider les alliances créées avec les établissements du réseau pour faire reconnaître le droit des mourants à être accompagnés dans leurs derniers moments.

De son côté, le Dr Dionne part en semi-retraite puisqu'il demeurera responsable de la mise en place du centre de jour, actuellement en construction, jusqu'à ce que ce nouveau volet des activités de la Maison Michel-Sarrazin soit opérationnel, dans quelques mois.

Par la suite, il « restera autour. C'est notre bébé, on reste attaché ». Pas question cependant de diriger par dessus l'épaule du nouveau dg, mais seulement de répondre à des demandes du conseil d'administration ou de la direction générale. « J'ai fait ce que j'avais à faire. On a donné ce qu'on avait de mieux et on part content de nos réalisations », disait-il en son nom et en celui de sa conjointe.

Le Dr Dionne avait avisé, dès novembre dernier, qu'il quitterait son poste. « Le temps était venu qu'on parte... »



Michel L'Heureux

Le Dr Dionne
reste à la
disposition
de la
Maison



**Institut de laser et de
Chirurgie privée de Québec**

LA CATARACTE

**Vous voulez en savoir plus
sur la chirurgie de la cataracte?**

**Regardez l'émission d'information à TQS
Entrez avec nous dans le bloc opératoire!
Samedi matin 8 heures à TQS**

la chirurgie en clinique privée.
Pas de liste d'attente.
Une attention personnalisée.
Bloc opératoire privé
à l'hôpital Jeffery Hale à Québec



**Institut de laser et
chirurgie privée de Québec**
687 7328
www.laser.ca



Dre Dominique Meyer

TRING-JONCTION

Dans son délire, il canarde son voisinage

IAN BUSSIÈRES
Collaboration spéciale

■ TRING JONCTION — Un individu originaire de Baie-Comeau et lié aux Hell's Angels a causé tout un émoi hier matin dans le village de Tring Junction, près de Thetford Mines, alors qu'il est sorti de son logement pour tirer une dizaine de coups de feu dans son voisinage.

Les policiers de la SQ se sont rendus sur les lieux vers 5 h 30 après avoir été alertés par des voisins à l'effet qu'un individu tirait des coups de feu dans les airs.

Personne n'a été blessé mais cette histoire aurait très bien pu mal tourner puisque dans son délire, l'homme de 39 ans a atteint la résidence d'un voisin de même qu'un transformateur d'Hydro-Québec.

Après avoir localisé le forcené, qui semblait dormir à l'intérieur de son logement, les membres du Groupe tactique d'intervention (GTI) ont dressé un périmètre de sécurité autour de cet ancien motel de la rue Saint-Henri transformé en édifice à logements.

Huit résidences du secteur ont dû être évacuées avant que le GTI n'investisse rapidement les lieux pour trouver le forcené inconscient, résultat d'une forte intoxication. L'individu a été arrêté et transporté au Centre hospitalier de Saint-Georges en attendant d'être interrogé.

La SQ a également saisi deux armes de chasse et des munitions à l'intérieur du logement où l'homme de

39 ans, qui avait quitté depuis quelques semaines le pénitencier de Baie-Comeau, habitait seul.

CONNU DES POLICIERS

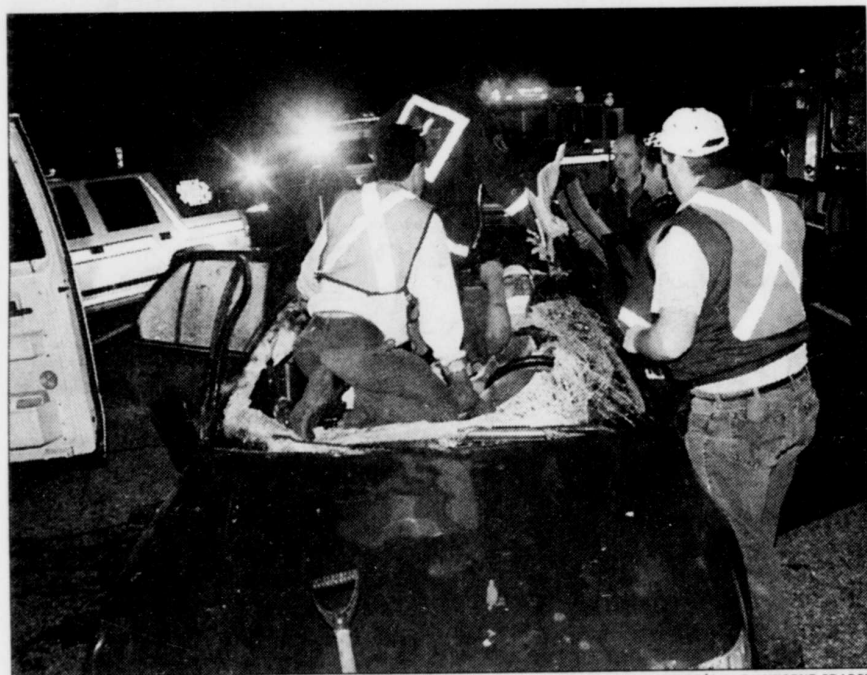
« Il s'agit d'un individu bien connu des milieux policiers et qui aurait semble-t-il commis quelques frasques en Beauce depuis peu », expliquait hier le porte-parole de la SQ, l'agent Richard Gagné, confirmant également que le forcené était lié aux Hell's Angels et qu'il avait des antécédents en matière de violence et de stupéfiants.

Les policiers n'ont pour l'instant aucun indice quant aux raisons qui auraient poussé l'homme à poser ce geste. Il devrait comparaître aujourd'hui au palais de justice de Saint-Joseph-de-Beauce.

Cet incident est le deuxième à survenir dans le secteur au cours des dernières semaines. Il y a un mois presque jour pour jour, un individu originaire de la Gaspésie était abattu à sa sortie d'une clinique de désintoxication de Saint-Frédéric, le village voisin de Tring Junction.

Personne n'a été blessé par les dix coups de feu

RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES



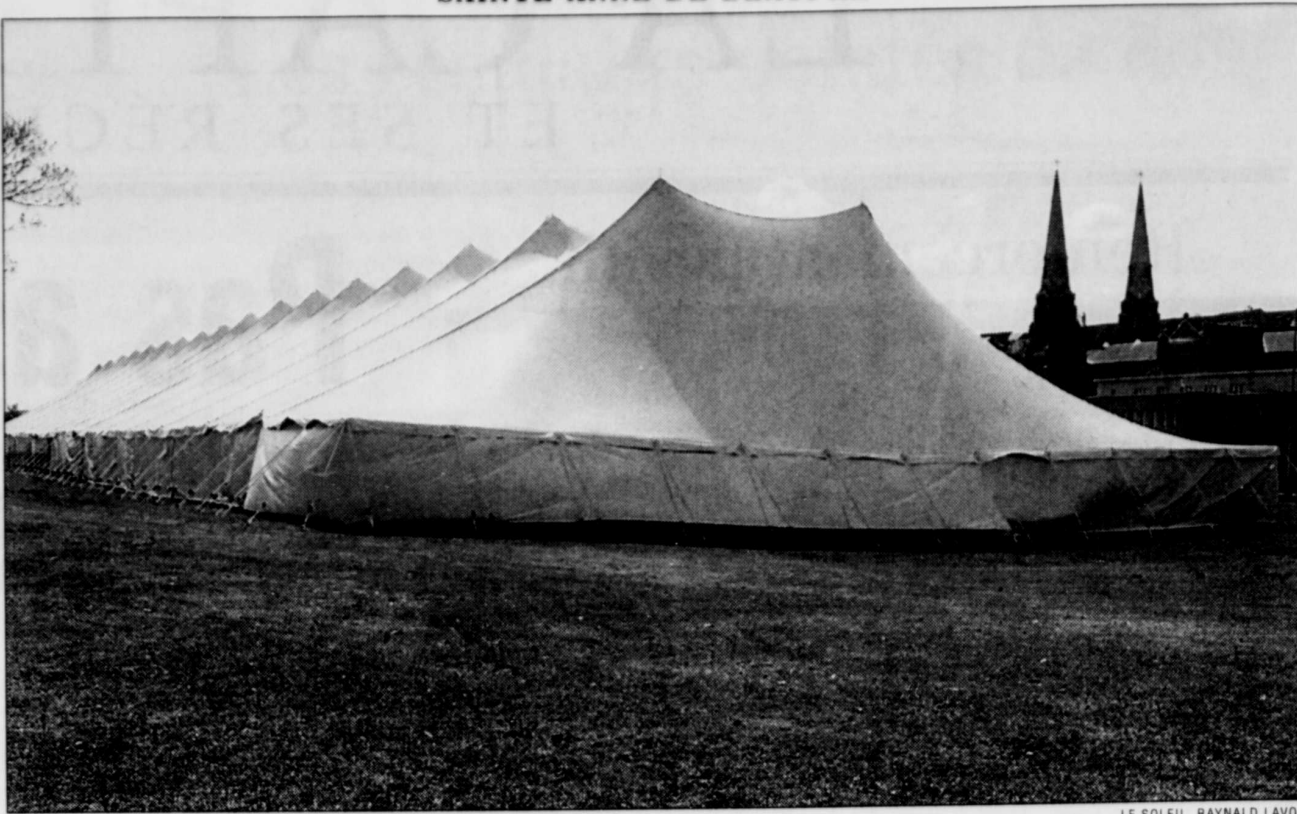
COLLABORATION SPÉCIALE, VINCENT FRADET

La mort de près

Trois individus ont miraculeusement échappé à la mort, mercredi soir, dans la Réserve faunique des Laurentides, quand la voiture dans laquelle ils prenaient place a heurté une femelle orignal. L'impact a été considérable. Tout le toit de la voiture a été arraché et la femelle, qui était enceinte, a perdu ses deux veaux dont l'un s'est retrouvé sur le siège de la voiture. Apparemment, l'automobiliste n'a pas eu d'autre choix que de heurter la bête car un autre véhicule arrivait en sens contraire. C.V.

J'insiste!
Le t'appelle un taxi.
Empêchez vos amis de boire et conduire. Insistez!
Combattons l'alcool au volant
www.saaq.gouv.qc.ca/insistez!
Desjardins Assurances générales des caisses Desjardins
Québec Société de l'assurance automobile du Québec

SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ



LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE

La plus grande du genre...

Les automobilistes qui circuleront devant la basilique Sainte-Anne de Beauport en fin de semaine seront surpris de voir ce qui est considéré comme la plus grande tente au Québec. Une entreprise de Beauport, Québec Tente Enr., a acheté cet équipement au coût de 340 000\$ de la compagnie Euréka, de New York, pour faciliter la tenue de certaines activités populaires, a expliqué le président de la compagnie, M. René Bertrand. En fin de semaine, cette tente accueillera quelque 5000 jeunes du mouvement des «Brebis de Jésus», fondé à l'île d'Orléans en 1985; et plus tard cet été, le même équipement servira à l'exposition régionale de Saint-Hyacinthe.

CHICOUTIMI
Piéton happé mortellement

Un piéton a été happé mortellement par une automobile alors qu'il traversait le boulevard Université Est à Chicoutimi, mercredi soir. Jean-Marc Tremblay, 26 ans, n'aurait pas vu le véhicule qui venait vers lui. Même chose pour le conducteur, qui a aperçu la victime trop tard. Selon les premières constatations des policiers, celui-ci roulait à une vitesse normale. M. Tremblay, un résident de Chicoutimi, était accompagné d'un ami qui, lui, a eu le temps de traverser de l'autre côté avant le passage de l'automobile. A.M.

RAGUENEAU
Un essai routier fatal

Une femme de 40 ans qui faisait l'essai d'une motocyclette en vue de l'acheter a été happée mortellement par un poids lourd, mercredi soir, à Ragueneau. Il était 18h30 quand Monelle Tremblay a pris la route — sans porter le casque protecteur — pour évaluer la condition d'une moto qu'elle avait l'intention d'acquérir. La dame roulait en direction Est sur la 138 quand, pour une raison que les policiers ignorent, elle s'est rangée sur l'accotement. Celle-ci a malheureusement choisi de réintégrer la chaussée au moment même où un camion arrivait à sa hauteur. Le conducteur n'a eu aucune chance de l'éviter: la victime a glissé sous le camion. Son décès a été confirmé à l'hôpital. Les réservoirs de mazout du poids lourd ont été perforés sous le coup de l'impact et l'équipe de surveillance du ministère de l'Environnement a été appelée sur les lieux pour ramasser le liquide sur la chaussée. A.M.

LAC-MÉGANTIC
Patineur repêché

Le corps d'un homme de 43 ans, de Lac-Mégantic, a été repêché dans les eaux du lac du même nom, hier matin. Richard Lacroix était porté disparu depuis le 15 janvier dernier. Il avait été vu pour la dernière fois dix jours plus tôt alors qu'il patinait sur la glace du lac Mégantic. C'est un résident de la

petite municipalité de Marston qui a aperçu le corps flottant à la dérive, hier, vers 5h30. Quand les policiers sont arrivés sur les lieux, la dépouille avait atteint la rive. La sécurité publique de Lac-Mégantic, responsable du dossier de disparition, avait organisé — sans succès — des opérations de raclage de fond dans la semaine du 8 mai, de concert avec la Sûreté du Québec, l'Environnement et la Faune et des citoyens bénévoles. A.M.

VANIER
Tentative de meurtre sur sa conjointe

Un homme de 51 ans a été accusé hier de séquestration et de tentative de meurtre sur sa conjointe. Jacques Ruest, un résident de l'avenue Plante, à Vanier, aurait frappé à plusieurs reprises sa compagne de vie en plus de la menacer de mort, le 10 mai. Quand celle-ci a tenté d'appeler le 9-1-1, l'homme lui aurait arraché le téléphone des mains pour ensuite la séquestrer et tenter de l'étouffer. La présumée victime a attendu trois jours avant de porter plainte. Jacques Ruest a donc été arrêté mercredi seulement. Il reviendra en cour cet après-midi pour son enquête sous caution. A.M.

SILLERY
Disparue depuis 10 jours

Les policiers de Sillery demandent l'aide de la population pour retracer la jeune Kelley Guay, âgée de 15 ans, qui est disparue depuis le 9 mai. Ce jour-là, elle a quitté son domicile, en début de matinée, et n'a jamais été revue depuis. Elle a le teint pâle et les cheveux bruns roux allant jusqu'aux épaules. Elle mesure 1,53 m (5 pieds) et elle pèse 42 kilos (92 livres). Lors de sa disparition, elle portait un manteau en nylon de couleur bleu, un gilet de coton ouaté avec capuchon. Toute information permet-



Kelley Guay

tant de la retracer sera bien accueillie au (418) 684-2121.

QUÉBEC
Une rivière à découvrir

Les 20 et 21 mai, ce sera la fête de la rivière Saint-Charles. Parmi les activités les plus populaires, notons la descente en canot de la rivière sous la présidence de M^{me} Agnès Maltais, députée de Taschereau, et de M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec. Il y aura aussi pique-nique, musique, prix de présence, course des quartiers en canots à glace, balades sur la rivière ainsi que dans les marais du nord, découverte des traditions des Hurons-Wendat, observation d'oiseaux aquatiques. Information et inscription: 418-522-8080.

Pas d'appel possible pour le c.a. de La Triade

Les membres du conseil d'administration du centre La Triade, mécontents du rejet de leur requête en ordonnance de sauvegarde, ne pourront pas aller en appel. Le juge Jacques Delisle de la Cour d'appel vient de leur refuser le droit d'en appeler de cette première décision. Les membres du c.a. voulaient notamment limiter les pouvoirs de Lionel Chouinard, le tuteur qui administre présentement le centre de réadaptation pour déficients mentaux à la suite d'une enquête du curateur public et du ministère de la Santé qui avait révélé plusieurs irrégularités. Les administrateurs du c.a. demandaient cette ordonnance de sauvegarde dans le cadre d'une procédure plus vaste d'injonction interlocutoire. Toutefois, «le simple fait de signifier une procédure d'injonction n'entraîne pas le droit à des ordonnances de sauvegarde, rappelle le juge Delisle. Ce serait là court-circuiter les exigences requises pour l'émission provisoire d'une injonction interlocutoire et éviter les conditions d'un tel octroi.» Le juge tape d'ailleurs sur les doigts des requérants qui ont voulu traiter hâtivement du fond du litige et ont «habilement camouflé leurs demandes sous l'appellation «ordonnance de sauvegarde». I.M.



Les Phénix de l'environnement
ÉDITION 2000

Un HOMMAGE aux ARTISANS du DÉVELOPPEMENT DURABLE

Deux nouveaux membres seront admis au CERCLE DES PHÉNIX



M. Louis-Gilles Francoeur pour son œuvre journalistique

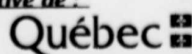


M. Clifford Lincoln pour son œuvre politique

Cette année
• 170 CANDIDATURES reçues
• 20 PRIX seront décernés dans les catégories suivantes:

- La conservation de la biodiversité
- L'utilisation durable et la restauration de la biodiversité
- L'intégration d'un système de gestion environnementale
- L'innovation, l'exportation et l'utilisation de technologies
- La réalisation d'un programme de récupération
- Le développement du recyclage
- L'éducation et la sensibilisation
- Le Phénix de la jeunesse

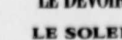
Une initiative de



Ministère de l'Environnement
Ministère de l'Industrie et du Commerce
MRC-QUÉBEC



Commanditaires:



DP-427161

ORDONNANCE D'EXPULSION CONTRE LÉON MUGESERA

La gifle, la liste et la rivière

La Couronne identifie plusieurs appels au meurtre dans le discours prononcé par le Hutu en 1992

MONIQUE GIGUÈRE
Le Soleil

■ QUÉBEC—La Couronne a continué, hier, d'éplucher, paragraphe par paragraphe, le fameux discours du 22 novembre 1992 à l'origine des déboires du Hutu Léon Mugesera et de l'ordre d'expulsion prononcé à deux reprises contre lui par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR).

C'est l'interprétation que retiendra le juge fédéral Marc Nadon de ce discours qui décidera du sort de cette famille rwandaise réfugiée au Québec le 12 août 1993 après qu'une injonction de poursuite ait été lancée contre l'orateur du meeting de Kabaya par le gouvernement de Kigali.

Avant de reproduire des extraits de cette allocution dont les uns prétendent que c'est un appel à la légitime défense et les autres, un appel au meurtre, précisons que tout au long de son allocution, M. Mugesera utilise le mot Inyenzi, qui signifie cancrelats, pour désigner les soldats du FPR (Front patriotique rwandais) majoritairement Tutsis. « Un mot lourd de conséquences et qui veut dire Tutsis », a précisé M^{lle} Louise-Marie Courtemanche.

De même, la procureure de la Couronne a-t-elle prévenu que le mot « ennemi », dans le vocabulaire de M. Mugesera, était un terme qui englobait tous les opposants au parti longtemps unique du président Habyarimana, le

MRND (Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement). « M. Mugesera raconte des événements qui véhiculent tous le même message: les partis d'opposition constituent un danger pour le pays », a-t-elle noté.

Sur les 29 paragraphes, nous en retiendrons trois: celui de la gifle, celui de la liste et, le plus célèbre, celui de la rivière Nyabarongo. La gifle d'abord. « Il est écrit dans l'Évangile que si l'on te donne une gifle sur une joue, tu offriras l'autre pour qu'on tape dessus. Moi, je vous dis que cet Évangile a changé dans notre Mouvement: si on te donne une gifle sur une joue, tu leur en donneras deux sur une joue et ils s'effondreront par terre pour ne plus reprendre leurs esprits! » enjoint le tribun aux milliers de personnes qui l'écoutent.

Alors que pour M. Mugesera, « ne plus reprendre leurs esprits » n'est pas un appel à tuer les Tutsis, cela semble, au contraire, à la Couronne, un véritable appel au meurtre.

Dans le paragraphe sur la « liste », M. Mugesera déclare: « Je voudrais vous dire que maintenant nous demandons que ces gens-là (les parents qui ont envoyé leurs enfants servir dans les rangs du FPR) soient mis sur une liste et qu'ils soient traduits en justice pour qu'ils soient jugés en notre présence. [...] Au cas où la justice n'est plus au service du peuple [...], nous devons le faire nous-mêmes en exterminant cette canaille ».

« Mettre le nom des gens sur une liste rappelle ce qui était arrivé en octobre 1990 quand on a arrêté 8000 personnes sur la base de listes préétablies », souligne M^{lle} Courtemanche, citant la décision de la Section d'appel de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR).

L'explication de M. Mugesera devant la CISR, elle, sera à l'effet que le mot extermination faisait référence à la peine de mort. La Couronne ne l'interprète pas ainsi. Pour elle, c'est un clair appel à la population de se faire justice elle-même et un appel au meurtre.



« Au lieu de nier sa responsabilité, M. Mugesera devrait demander pardon aux Rwandais », suggère une rescapée du génocide.

Le troisième passage, celui sur la rivière, se lit comme suit: « Moi, je te fais savoir que chez toi, c'est en Éthiopie que nous vous ferons passer par la Nyabarongo pour que vous parveniez vite là-bas ». Selon l'avocat de Léon Mugesera, M^{re} Guy Bertrand, son client ne dit pas: allez tuer les Tutsis et faites-leur passer la rivière. Il raconte une histoire que la CISR a transformée en une harangue à la foule. « Le discours doit être pris dans son ensemble », a-t-il insisté lundi.

Pour la Couronne, ce passage est une nette incitation au meurtre de ceux qui sont venus d'Éthiopie, les Tutsis en

l'occurrence, selon une tenace croyance populaire. « Nous comprenons que M. Mugesera suggère de renvoyer les corps des Tutsis par la rivière Nyabarongo. N'oublions pas que nous sommes à un endroit du discours qui suit plusieurs propositions d'infliger la peine de mort ou de couper les cous », écrivent les membres de la Section d'appel.

Commencée le 11 janvier, la révision judiciaire de l'ordre d'expulsion de Léon Mugesera et de sa famille s'est poursuivie toute la semaine au palais de justice de Québec, sous l'œil attentif de deux agents de la GRC chargés de la sécurité. Hier, vers 15 h, un léger remous s'est produit dans la salle d'audience quand une vingtaine de Tutsis ont soudainement envahi les sièges libres. La moitié étaient des rescapés du génocide de 1994!

« Moi, j'étais là pendant le génocide, lance Martine à la sortie du tribunal. J'avais quatre enfants. Trois ont été assassinés. Il m'en reste un. Il avait trois ans à l'époque et la peur l'habite encore à ce jour. Au lieu de nier sa responsabilité, M. Mugesera devrait demander pardon aux Rwandais », suggère, l'air grave, cette Tutsie qui a aussi perdu 10 de ses frères et soeurs.

Pour ces rescapés de 1994, le fait que M. Mugesera était au Canada au moment du génocide ne change rien à sa présumée responsabilité dans la planification du drame rwandais.

Une vingtaine de Tutsis, dont plusieurs rescapés du génocide de 1994, ont envahi la salle d'audience vers 15 h

SEARS

magasin de meubles et d'électroménagers

ÉPARGNEZ 7%*



RABAIS 350\$

CANAPÉ "ROMANÉ D'IVERNAUX"
RÉF. SEARS 1349,99 999,99
MEUBLES ASSORTIS ET OPTIONS SUR
COMMANDE AVEC EN STOCK. PRIX EN
VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 28 MAI 2000



King Koil

ACHAT SPÉCIAL

ENSEMBLE À REMPLIR ENVAHISSEUR "VERVALE"
Avec 2000 SANS PLATEAU CROISSANT 1 HAUT 1 TG 2 HAUTS
ENF. 499,99-1199,99
DANS LA LIMITE DES STOCKS

Certains articles ont peut-être été soldés au cours de la semaine dernière.

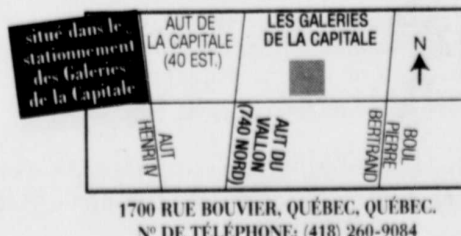
Ou, avec la carte Sears, ne payez pas avant un an pour tous les meubles† et ensembles matelas-sommier.**

De plus, avec la carte Sears cette fin de semaine (samedi et dimanche), gagnez le double des points du club Sears sur meubles et électroménagers.

PLACE FLEUR DE LYS
500, WILFRID HAMEL
QUÉBEC, QUÉBEC
(418) 529-9861

PLACE LAURIER
2700, BOUL. LAURIER
STE-FOY, QUÉBEC
(418) 658-2121

LES GALERIES CHAGNON
300, CÔTE DU PASSAGE
LÉVIS, QUÉBEC
(418) 833-4711



1700 RUE BOUVIER, QUÉBEC, QUÉBEC.
N° DE TÉLÉPHONE: (418) 260-9084

SEARS
magasin de meubles
et d'électroménagers

tout pour la maison.
meubles coordonnés

Le plus grand choix
d'électroménagers au Canada

*Offre ÉPARGNEZ 7%: Sears déduira 7% du prix de l'article. L'offre ne s'applique ni aux achats faits dans le cadre de toute exonération de taxes, ni aux frais de livraison, de contrat d'entretien ou d'installation. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 4 juin 2000.
**Offre "Pas de paiement": pas de paiement jusqu'en mai 2001, sur approbation de votre crédit, avec la carte Sears. Achat minimum: 200 \$. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 4 juin 2000. Renseignez-vous.
Les deux offres: s'appliquent aux meubles† et ensembles matelas-sommier des magasins de meubles et d'électroménagers Sears. À l'exclusion des achats par catalogue.

VILLE DE QUÉBEC

Les femmes sont les plus mal logées

Vivant de salaires plus faibles et d'emplois précaires, les femmes chefs de famille consacrent 50% de leurs revenus au logement

ROBERT FLEURY
Le Soleil

■ QUÉBEC — La moitié des femmes locataires vivent des problèmes de logement à Québec contre 39% pour les hommes. La plupart d'entre elles engloutissent la moitié de leurs revenus dans leur loyer, les plus jeunes surtout. C'est pire quand elles ont des enfants et qu'elles vivent dans des logements vétustes difficiles à chauffer.

Ce triste constat découle d'une étude du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). À Québec, bien que la Ville assume 70% des logements sociaux de la région même si elle ne compte que 35% de sa population, les besoins sont toujours criants.

Sur 14 225 ménages locataires dont le principal soutien financier est une femme, 7150 consacrent la moitié de leurs revenus au logement, dont 40% des jeunes femmes de 15 à 24 ans. Les 55 à 64 vivent un problème similaire mais dans une proportion moindre.

Pourquoi cette inégalité des sexes? Parce que les femmes sont plus souvent locataires, 75% contre 59% pour les hommes. Parce qu'elles reçoivent peu d'aide pour leurs enfants. Parce qu'elles continuent d'avoir des salaires plus faibles et des emplois plus précaires, disent-elles.

« Les salaires ont augmenté de 30% durant les années « 80 mais le coût des loyers, lui, il a augmenté de 60% », dit Lucie Poirier du FRAPRU.



LE SOLEIL, RAYNALD LAVOIE
Lucie Villeneuve du Comité de citoyens du quartier Saint-Sauveur et Lucie Poirier du FRAPRU dénoncent la situation.

Pour Lucie Villeneuve du Comité des citoyens du quartier Saint-Sauveur, la situation vécue par les femmes de

Québec est particulièrement difficile car il n'y a pas suffisamment de logements sociaux même si elle reconnaît l'effort de la Ville de Québec.

« Les femmes de Saint-Sauveur vivent dans de grands logements mal isolés. Les immeubles sont vétustes, ils ont 50 ou 60 ans. Elles se retrouvent avec des dettes de chauffage, des factures d'électricité qu'elles sont incapables de payer. Elles s'endettent et fréquentent la Maison Revivre ou le Pignon bleu pour survivre. »

« Cet hiver, le prix du mazout est passé de 0,25 \$ le litre à 0,55 \$! C'est énorme! J'ai arrêté de chauffer en avril », dit Madone Landry.

« Avec mes 502 \$ d'aide sociale, il me reste 90 \$ pour mon épicerie du mois », ajoute Martine, du Théâtre des sans-emploi de Saint-Sauveur.

Nicole, mère d'un enfant à charge, consacre 385 \$ à son loyer, plus 50 \$ pour le chauffage et l'éclairage sur des revenus de 739 \$ par mois.

« Je me débats pour survivre. Même avec un programme INSO, les 120 \$ de plus passent en passes d'autobus et en dépenses pour aller travailler », dit-elle, au seul journaliste qui s'était déplacé pour leur conférence de presse.

8000 LOGEMENTS SOCIAUX

Elles étaient une douzaine autour de la table, au Centre Durocher. Militantes, elle seront de cette Marche des femmes contre la pauvreté cet automne, laquelle réclame un grand chantier de 8000 logements sociaux au Québec.

Faute d'un financement suffisant, les OSBL n'achètent plus guère d'immeubles dans Saint-Sauveur pour les transformer en coopératives: trop cher à réparer! Mais les spéculateurs ne se gênent pas.

« Les premières coopératives, on pouvait faire des corvées. On ne peut plus faire ça. Il faut des entrepreneurs », observe Lucie Poirier. Même la loi tue les initiatives.

« Nos messages ne sont pas entendus. Le fédéral ne crée plus de logements sociaux. Et quand tu es pauvre, tu ne peux pas avoir une hypothèque, ni acheter une maison. Parce que tu n'es pas solvable. Pour une femme, c'est encore plus difficile », ajoute Lucie Villeneuve.

Les femmes se sentent vulnérables devant les concierges d'immeubles ou les propriétaires. Plusieurs affirment vivre diverses formes de harcèlement. Elles préféreraient déménager plutôt que se plaindre.

« J'aurais aimé ça avoir un chum de six pieds et cinq pouces! J'ai souvent vu de l'intimidation », dit Chery-Ann, d'un comité de logement en création dans la paroisse Sainte-Ursule à Sainte-Foy, dans cette ville où la mairesse ne veut pas de HLM.

Les femmes en ont contre les surplus que les ministres Martin et Landry redistribuent à ceux qui paient de l'impôt. Pour eux, quelques centaines de dollars ne changeront rien, disent-elles. Pour elles, cela ferait toute la différence.

MÉMOIRE

En réponse à la nouvelle politique d'habitation de la Ville de Québec, le Comité de citoyens de Saint-Sauveur veut doubler le pourcentage de logements sociaux. Il est de 16% actuellement. Dans son mémoire déposé hier, il réclame un nouveau partenariat avec les citoyens car il craint une gentrification comme dans Saint-Roch où le coût des logements rénovés a déjà fait fuir des résidents peu fortunés.

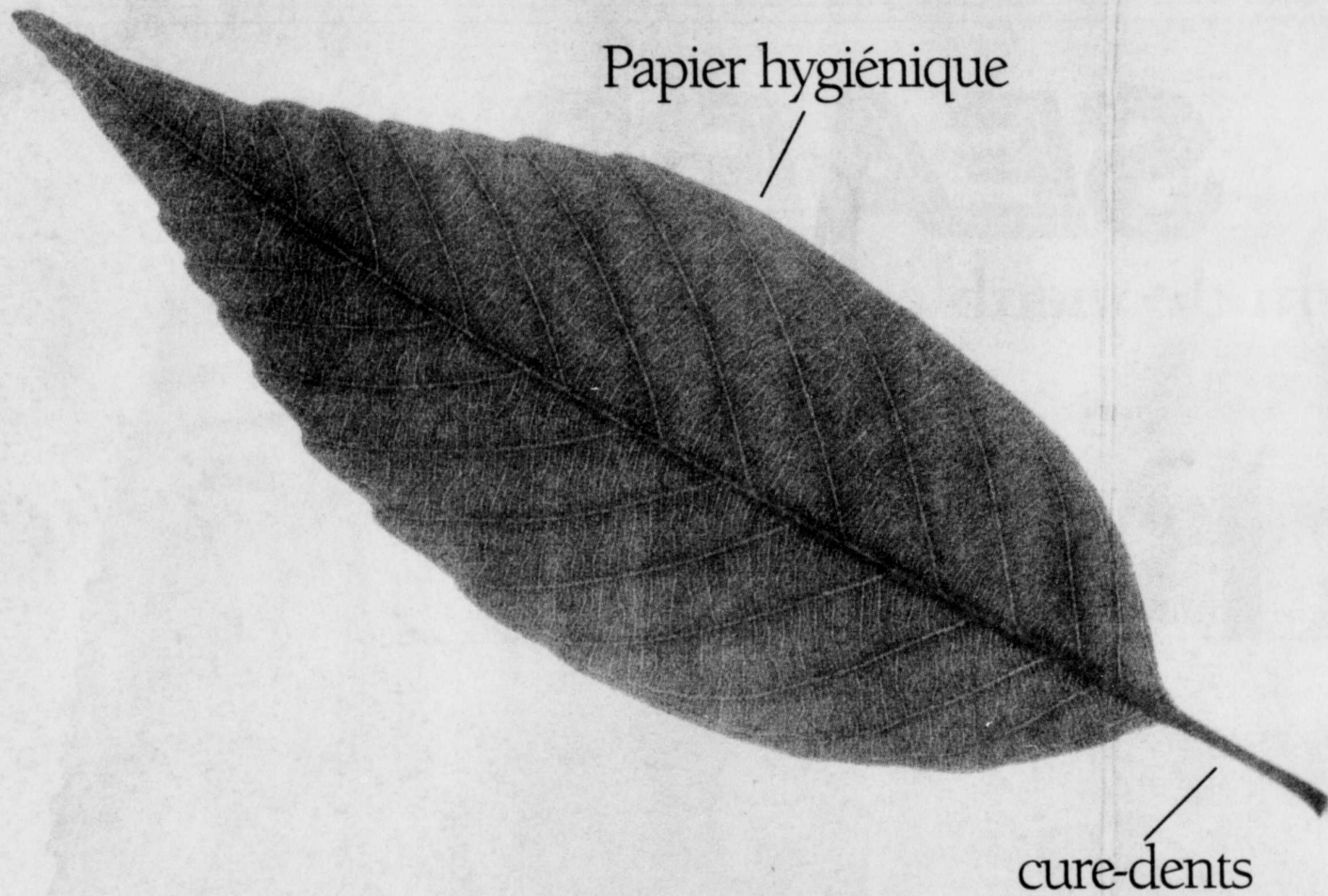
Le comité ne veut pas de programmes mur à mur mais taillés sur mesure selon les besoins du quartier. Il demande que la ville constitue une réserve foncière et souhaite qu'une société acheteuse de quartier soit constituée pour aider les gens à devenir propriétaires.

Le comité défendra son mémoire devant la Ville le 27 mai.

L'insiste!
Je te garde à coucher.
Empêchez vos amis de boire et conduire. Insistez!
Combattons l'alcool au volant
www.saaq.gouv.qc.ca/insistez

Desjardins Assurances générales des caisses Desjardins
Québec Société de l'assurance automobile du Québec

5 jours à 5\$
Pour des articles de 100\$ et moins. Pour un temps limité. Annonce de 2 lignes.
LE SOLEIL
Annonces classées 686-3311



Pas facile d'avoir la vie dure avec une utilitaire sport aussi bien équipée.



LA NOUVELLE CR-V ÉDITION LIMITÉE

Vous serez loin d'en arracher avec la nouvelle CR-V Édition Limitée. Avec l'intérieur garni de cuir, les glaces latérales assombries et les lecteurs de CD/cassettes, le plaisir est toujours de la partie. Et grâce à la calandre chromée, aux détails de couleur identique à celle de la carrosserie et à la housse rigide pour le pneu de rechange, le coup d'œil est luxueux à souhait. Enfin, pour adoucir vos randonnées, la CR-V est dotée de la transmission RealTime™ à quatre roues motrices et vous offre une grande maniabilité. Mais si vous tenez vraiment à vous faire la vie dure, attention à l'herbe à puces...

29,500 \$*



*P.D.S.F. d'une CR-V 2000 Édition Limitée (modèle RD187YEN) en stock. Transport, préparation (850 \$), taxes, immatriculation et assurance en sus. Le prix des concessionnaires peut être inférieur. Informez-vous chez un concessionnaire. Pour obtenir un catalogue ou l'adresse d'un concessionnaire près de chez vous, composez le 1 888 9-HONDA-9, ou visitez notre site Web, au www.honda.ca

HONDA
CONÇUE ET CONSTRUITE SANS CONCESSION

Louise Harel dialogue avec les maires de la Rive-Sud

PIERRE PELCHAT
Le Soleil

LÉVIS — Si la ministre Louise Harel n'avait pas la langue dans sa poche pour dénoncer la maïresse Andrée Boucher, il n'en fut pas ainsi, hier, pour commenter la position de la Rive-Sud favorable à la mise en place d'une agglomération urbaine autonome.

Après avoir rencontré, hier matin, les représentants de la Coalition Rive-Sud dont ne fait pas partie le maire Jean Garon, la ministre des Affaires municipales n'a pas voulu donner son point de vue sur la proposition des 12 villes des MRC des Chutes-de-la-Chaudière et de Desjardins.

Tout au plus, sa porte-parole Renée-Claude Boivin a indiqué que sa patronne avait très bien accueilli l'idée de regrouper les deux MRC de la Rive-Sud qui comptent 120 000 habitants. Quant au reste de la proposition de la Coalition, ce fut motus et bouche cousue. « Nous avons convenu de nous reparler. Les discussions ne sont pas terminées », a affirmé M^{me} Boivin.

Pour sa part, le porte-parole de la Coalition et préfet des Chutes-de-la-

Chaudière, Christian Jobin, a été plus loquace. « Nous avons expliqué notre proposition de former une agglomération urbaine autonome. M^{me} Harel nous a dit qu'elle tenait à mettre en place une communauté métropolitaine de Québec qui inclut la Rive-Sud. À la première rencontre, on ne pensait pas trouver une solution à notre différend. Nous avons toutefois établi un dialogue. Nous allons nous reparler », a-t-il raconté.

Quant à la fusion des deux MRC, M. Jobin a confirmé que la ministre avait bien accueilli cette proposition. Des démarches pourraient être entreprises bientôt afin que ce regroupement devienne réalité dans un proche avenir.

D'autre part, même si la ministre maintient son projet d'une communauté métropolitaine incluant la Rive-Sud, la Coalition municipale n'entend pas, du moins pour l'heure, déterrer la hache de guerre contre le gouvernement. Le seul geste qui sera posé prochainement sera la tenue d'une assemblée publique d'information sur la réforme Harel le 13 juin.

« Pour nous toutefois, il n'est absolument pas question qu'on aille s'asseoir à deux contre neuf au conseil d'une

communauté métropolitaine de Québec pour décider de notre plan d'aménagement, de notre développement économique », a souligné le porte-parole de la Coalition.

« On ne veut pas être en guerre. Nous avons déposé une solution qu'on trouve intéressante. Elle est acceptable pour les élus des villes, pour notre population », a-t-il poursuivi.

Par ailleurs, le préfet a contredit des propos formulés la semaine dernière par la ministre Harel qui laissaient entendre que la Rive-Sud devait être considérée comme de l'étalement urbain. S'appuyant sur Statistique Canada, M. Jobin a soutenu que ce ne sont pas 84% des travailleurs de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière qui travaillent sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) mais plutôt 52% d'entre eux qui traversent les ponts à tous les jours, selon le préfet de cette MRC.

« Du côté de la MRC de Desjardins, moins de 20% des travailleurs ont leur emploi du côté de Québec. Pour les deux MRC, 37,4% des travailleurs vont sur la Rive-Nord, 55,6% ont un emploi sur la Rive-Sud et 7% ailleurs », a-t-il ajouté.



LE SOLEIL PASCAL RATHÉ
Pendant que la ministre Harel poursuit sa démarche vers les fusions, 250 travailleurs municipaux du SCFP ont manifesté sous la pluie pendant 30 minutes devant son ministère, à Québec. Ils protestaient contre le projet de loi 124. Pas pour appuyer les maires dans leurs projets de fusion mais pour défendre leurs droits à la libre négociation.R. F.

La ministre a bien accueilli l'idée de la fusion des deux MRC

Je t'appelle un taxi.

Empêchez vos amis de boire et conduire. Insistez!

Combattons l'alcool au volant

www.saaq.gouv.qc.ca/insistez

Desjardins Assurances générales des caisses Desjardins

Québec Société de l'assurance automobile du Québec

SEPT-ÎLES Le barrage Denis Perron?

STÉPHANE TREMBLAY
Collaboration spéciale

SEPT-ÎLES — Le barrage hydroélectrique de la Sainte-Marguerite-3, situé à quelque 90 km de Sept-Îles, pourrait porter le nom du défunt député de Duplessis Denis Perron.

L'actuel député de cette immense circonscription, Normand Duguay, a déposé mercredi à l'Assemblée nationale une pétition de 2000 noms afin que le barrage Denis-Perron immortalise les 21 ans de vie politique de cet ardent défenseur de la cause des travailleurs et des gens « ordinaires ».

Le dépôt de cette pétition a été chaudement applaudi par les parlementaires. Le président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau, a souligné cet accueil comme étant fort rare.

« Avec le dépôt de cette pétition, la boucle est bouclée. Maintenant, il ne reste plus qu'à la Commission de toponymie de se prononcer sur la question. Compte tenu de la qualité du dossier que je lui ai présenté la semaine dernière, je suis extrêmement optimiste d'autant plus que M. Perron a commencé sa vie professionnelle à Hydro-Québec et qu'il y a travaillé durant près de 20 ans », livre le député Duguay, qui doit desservir une population de 50 000 habitants s'étendant de Rivière-Pentecôte à Blanc-Sablon, en passant par les villes nordiques et l'île d'Anticosti.

Un comté que M. Perron qualifiait comme étant « grand comme un pays » pour l'avoir arpenté à maintes reprises et avec tous les moyens de transport: sa voiture, le bateau, l'avion et même la motoneige.

Né à Nédélec, au Témiscamingue, le 22 novembre 1938, Denis Perron a rendu l'âme à son domicile de Sept-Îles le 23 avril 1997 à 58 ans. Le « roi » du château fort péquiste de Duplessis était reconnu pour son enthousiasme, sa sincérité et ses convictions. Il prenait le temps de s'asseoir avec ses électeurs pour les écouter et les aider. Son décès avait d'ailleurs semé la consternation dans la région.

Politicien au franc-parler, il s'est battu pour la Côte-Nord. Il a été, entre autres, un intervenant de première heure dans la survie des anciennes installations de ITT à Port-Cartier, le passage de Cascades puis la venue de Uniforêt. C'est également à cet homme de coeur que l'on doit le prolongement de la route 138 jusqu'à Natashquan, la naissance de Fermont et l'implantation d'une salle de spectacle.

Comme toute bonne chose à une fin, il a aussi connu des moments plus sombres avec des pertes d'emplois dans l'industrie minière, la fin des activités à Schefferville et la fermeture de la Ville de Gagnon.

Plusieurs diront que Denis Perron était un travailleur acharné qui a consacré sa vie pour ses concitoyens. C'était un souverainiste pur et loyal à son chef, que ce soit d'abord René Lévesque qu'il vénérât, Jacques Parizeau qu'il aimait et puis Lucien Bouchard.

“ S E A R S ! ”



Au choix: 898\$

Rabais 200\$

CUISINIÈRE AUTONETTOYANTE KENMORE À DESSUS LISSE

- ★ Éléments radiants à chauffage rapide
- ★ Dosseret sous verre
- ★ Aussi avec éléments serpents; n° 61562.
- ★ 1 élément de format réglable
- ★ 1 élément électrique

N° 65562. Rég. Sears 1099,99

Rabais 300\$

RÉFRIGÉRATEUR KENMORE DE 19,9 P1*

- ★ Au plus bas prix de la saison!
- ★ Tablettes en verre à rebord
- ★ Sections congélateur et réfrigérateur éclairées
- ★ Casiers réglables dans la contre-porte
- ★ Portes aux lignes esthétiques

N° 60092. Rég. Sears 1199,99

En blanc, noir et amande

Days Kenmore^{MD}

Tous les gros appareils ménagers Kenmore sont en solde jusqu'au dimanche 4 juin 2000.

PLACE FLEUR DE LYS
500, WILFRID HAMEL
QUÉBEC, QUÉBEC
(418) 529-9861

PLACE LAURIER
2700, BOUL. LAURIER
STE-FOY, QUÉBEC
(418) 658-2121

LES GALERIES CHAGNON
300, CÔTE DU PASSAGE
LÉVIS, QUÉBEC
(418) 833-4711



1700 RUE BOUVIER, QUÉBEC CITY, QUÉBEC.
N° DE TÉLÉPHONE: (418) 260-9084

SEARS
magasin de meubles
et d'électroménagers

tout pour la maison.
meubles coordonnés

Centre **Restimarkues**
Le plus grand choix
d'électroménagers au Canada

Copyright 2000. Sears Canada Inc.

NP0530900

LES CAMIONS DODGE

PREMIERS PARTOUT!

Que vous recherchiez le premier camion pleine grandeur à cabine Quad au pays ou le camion compact le plus vendu au Québec qui possède le moteur le plus puissant de sa catégorie, voyez d'abord votre concessionnaire Dodge.

4x2

Location à

349\$[†]
par mois

Terme de 36 mois.
Comptant initial de 2630\$.
Taxe sur le climatiseur,
transport et préparation inclus.

OPTIONS DE LOCATION
DE 36 MOIS OFFERTES

MENSUALITÉ	COMPTANT INITIAL
349\$*	2630\$
389\$*	1315\$
429\$*	0\$

DÉCOUVREZ LA DIFFÉRENCE DODGE

Caractéristiques	Dodge Ram 1500 à cabine Quad ensemble 24A avec AJK	Ford F-150 XL à cabine Super	Silverado 1500 à cabine allongée ensemble 15A
Modèle	2001	2000	2000
Moteur de série	V8 de 5,2 L	V6 de 4,2 L	V6 de 4,6 L
Chevaux-vapeur*	230	205	200
Couple (lb-pi)*	300	250	260
Poids nominal brut du véhicule (lb)	6400	6050	6200
Radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassette et quatre haut-parleurs	Série	OPT	OPT
Volant inclinable	Inc.	OPT	OPT
Régulateur de vitesse	Inc.	OPT	OPT
Roues de 16 po chromées**	S/F	N/D	OPT
Lunette coulissante**	S/F	OPT	OPT
Pneus OWL toutes saisons 245/75R16**	S/F	OPT	OPT
Plein d'essence de 98 litres sans frais	Série	N/D	N/D

* Selon la configuration du moteur de série

** Ensemble Roues Plus sans frais avec ensemble commodités AJK

4x4

Location à

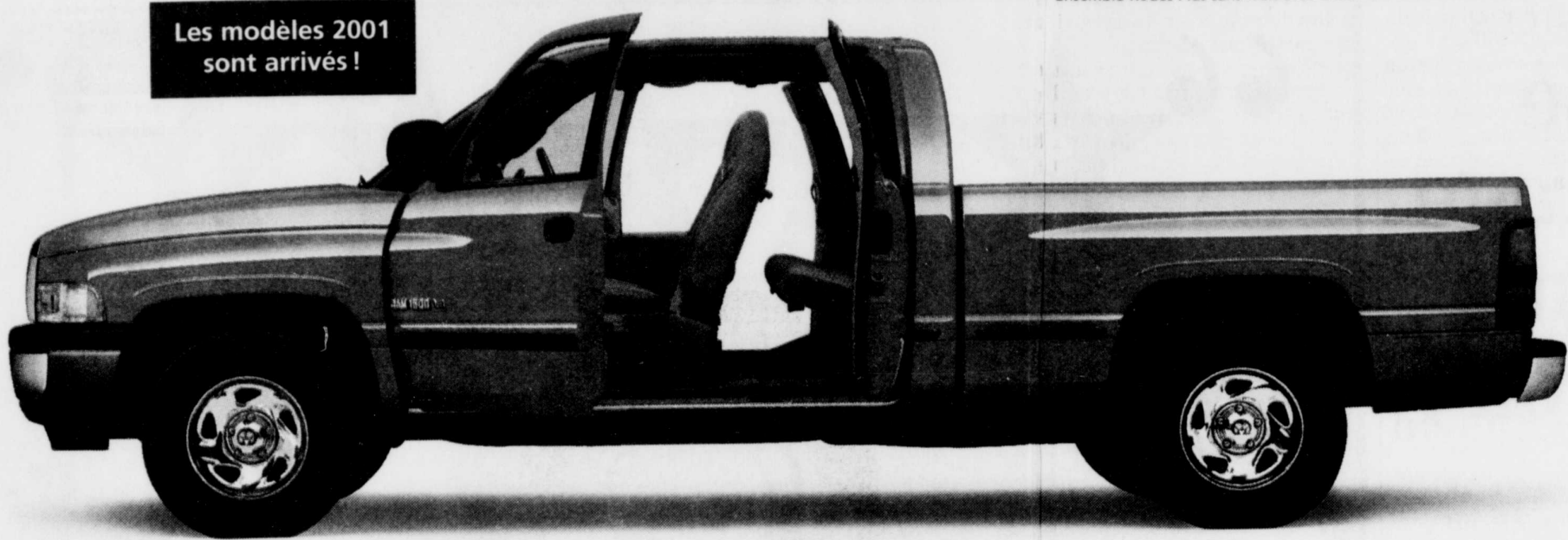
369\$[†]
par mois

Terme de 36 mois.
Comptant initial de 3260\$.
Taxe sur le climatiseur,
transport et préparation inclus.

OPTIONS DE LOCATION
DE 36 MOIS OFFERTES

MENSUALITÉ	COMPTANT INITIAL
369\$*	3260\$
419\$*	1610\$
468\$*	0\$

Les modèles 2001
sont arrivés!



Dodge Ram ST 2001, à cabine Quad

Moteur Magnum V8 de 5,2 litres • Transmission automatique à quatre rapports • Climatiseur • Radiocassette AM/FM stéréo avec quatre haut-parleurs • Régulateur de vitesse • Volant inclinable • Glaces teintées • Essieu à différentiel autobloquant • Freins avec antiblocage aux roues arrière • Lunette à glace coulissante, roues de 16 po chromées et pneus P245/75R16 sans frais additionnels.

4x2

Location à

269\$[†]
par mois

Terme de 36 mois.
Comptant initial de 2355\$.
Transport et préparation inclus.

OPTIONS DE LOCATION
DE 36 MOIS OFFERTES

MENSUALITÉ	COMPTANT INITIAL
269\$*	2355\$
299\$*	1355\$
340\$*	0\$

DÉCOUVREZ LA DIFFÉRENCE DODGE

Caractéristiques	Dodge Dakota Sport 2RM à cabine Club 24B	Ford Ranger XL 2RM Super Cab R 14	Chevrolet 5-10 LS 2RM à cabine allongée YC3
Moteur de série	V6 de 3,9 L	V6 de 3,0 L	2,2 L 14
Chevaux-vapeur*	175	143	120
Couple (lb-pi)	225	180	140
Dimensions de la caisse	6 pi 5 po	6 pi 0 po	6 pi 1 po
Poids nominal brut du véhicule (lb)*	5300	4960	4400
Voie (avant/arrière) (po)	60,9 / 61,5	58,6 / 57,3	54,5 / 54,6
Garde au sol (po)	8,4	6,7	7,2
Dégagement-épaules (avant/arrière) (po)	58,1 / 54,8	53,8 / 15,3	56,9 / N/D
Banquette divisée 40-20-40	Série	N/D	N/D
Banquette arrière dans le sens de la marche avec compartiment de rangement sous celle-ci	Série	N/D	N/D
Peut accueillir 6 personnes	Série	N/D	N/D
Roues d'aluminium de 15 po	Série	OPT	Série
83 litres de carburant sans frais	Série	N/D	N/D

* Selon la configuration du moteur de série

4x4

Location à

289\$[†]
par mois

Terme de 36 mois.
Comptant initial de 3080\$.
Transport et préparation inclus.

OPTIONS DE LOCATION
DE 36 MOIS OFFERTES

MENSUALITÉ	COMPTANT INITIAL
289\$*	3080\$
319\$*	2075\$
381\$*	0\$



Dodge Dakota Sport 2000, à cabine Club

Moteur Magnum V6 de 3,9 litres • Transmission automatique à quatre rapports • Roues de 15 po en aluminium • Essieu à différentiel autobloquant • Freins avec antiblocage aux roues arrière • Radiocassette AM/FM stéréo • Glaces teintées

Dodge  Différent

Visitez-nous à www.daimlerchrysler.ca

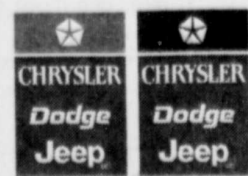
Seulement chez votre concessionnaire Chrysler • Dodge • Jeep...



Commanditaire officiel de l'équipe olympique canadienne

* Tarifs mensuels établis d'après la description des véhicules suivants: Dodge Ram version 4x2 et version 4x4 2001 à cabine Quad ensemble 24A + HAA + AYB + AJK + DSA, Dodge Dakota Sport version 4x2 et version 4x4 2000 à cabine Club ensemble 24B + DSA. Comptant initial ou échange équivalent. Location pour usage personnel seulement. Rachat non requis. Sous réserve de l'approbation de Services financiers DaimlerChrysler. Le premier versement et un dépôt de sécurité seront exigés à la livraison. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 61200 km, au taux de 12¢ le km. Immatriculation, assurances, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et taxes en sus. Taxe sur le climatiseur (Dodge Ram), transport et préparation inclus. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Le concessionnaire peut avoir à échanger le véhicule. Jusqu'à épuisement des stocks seulement. Le Dodge Ram 2001 peut être et peut avoir à être commandé. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques. Offres d'une durée limitée chez les concessionnaires participants. Les photos sont à titre indicatif seulement. Voir le concessionnaire pour tous les détails. Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada. Marque officielle de l'Association olympique canadienne. DaimlerChrysler Canada Inc. est une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Dodge • Jeep, du Québec



PARFUMS ALADIN

Bilodeau accusé d'une fraude d'un demi-million

ISABELLE MATHIEU
Le Soleil

■ QUÉBEC — L'ancien administrateur des Parfums Aladin, Jean-Guy Bilodeau, a été arrêté hier et accusé d'avoir contrevenu à la Loi sur la faillite pour une somme qui pourrait frôler le demi-million \$.

L'homme aurait notamment caché son condo en Floride et plusieurs sommes d'argent dont une versée à l'enquêteur John Tardif.

Un peu plus de trois ans après la faillite des Parfums Aladin, survenue le 22 avril 1997, la GRC traîne devant les tribunaux le président et unique administrateur de l'entreprise, Jean-Guy Bilodeau, 53 ans, de Québec.

L'homme d'affaires aurait commis au moins 22 infractions en réglant la banqueroute des Parfums Aladin, une entreprise qui recrutait des investisseurs dans un système de vente à paliers multiples de parfums dans des machines distributrices.

Cette entreprise a fait l'objet d'une dizaine de poursuites au civil dont une de 2,3 millions \$ toujours devant les tribunaux.

L'enquête policière longue de 23 mois révèle que les infractions auraient été commises sur une période de 18 mois, soit d'octobre 1996 à juin 1998.

Jean-Guy Bilodeau est accusé d'avoir disposé illégalement d'une traite bancaire au montant de 125 000 US\$ (165 000 CAN\$) qu'il a déposée dans une banque de New York avant de la détourner vers Nassau aux Bahamas.

La GRC accuse aussi l'homme d'affaires d'avoir disposé de façon frauduleuse un autre montant de 90 000 \$ au profit des entreprises Autami inc.

Selon les actes de dénonciation, Jean-Guy Bilodeau aurait disposé de façon illégale d'une somme de 175 000 \$ pour faire l'acquisition d'une résidence située sur la rue Pierre-Mercure à Québec.

Le quinquagénaire aurait aussi cédé frauduleusement sept véhicules d'une valeur de 85 000 \$ pour qu'ils soient vendus à l'encan et aurait négligé d'aviser le syndic de faillite qu'il s'était versé 12 700 \$ en frais dentaires et 3770 \$ en achats personnels.

Toujours selon ce qu'on peut lire dans les actes de dénonciation, au moment de sa faillite, Jean-Guy Bilodeau serait tombé dans l'illégalité en remettant la somme de 40 000 \$ en argent comptant à l'ancien enquêteur John Tardif de la police de Sainte-Foy, un des actionnaires des Parfums Aladin.

Selon le jugement du registraire en matière de faillite rendu le 6 avril, cette somme de 40 000 \$ avait été versée à John Tardif pour « services rendus »; l'ancien policier aurait agi comme garde du corps.

L'homme d'affaires Jean-Guy Bilodeau aurait beaucoup péché par omission: la GRC l'accuse d'avoir caché au syndic qu'il possédait un condo à Miami Beach en Floride d'une valeur de 300 000 \$.

Lors de l'interrogatoire sur sa faillite personnelle, le 23 juin 1998, Bilodeau aurait en effet « refusé ou négligé de répondre véridiquement et complètement à toutes les questions », déclarant même avoir vendu le condominium en question.

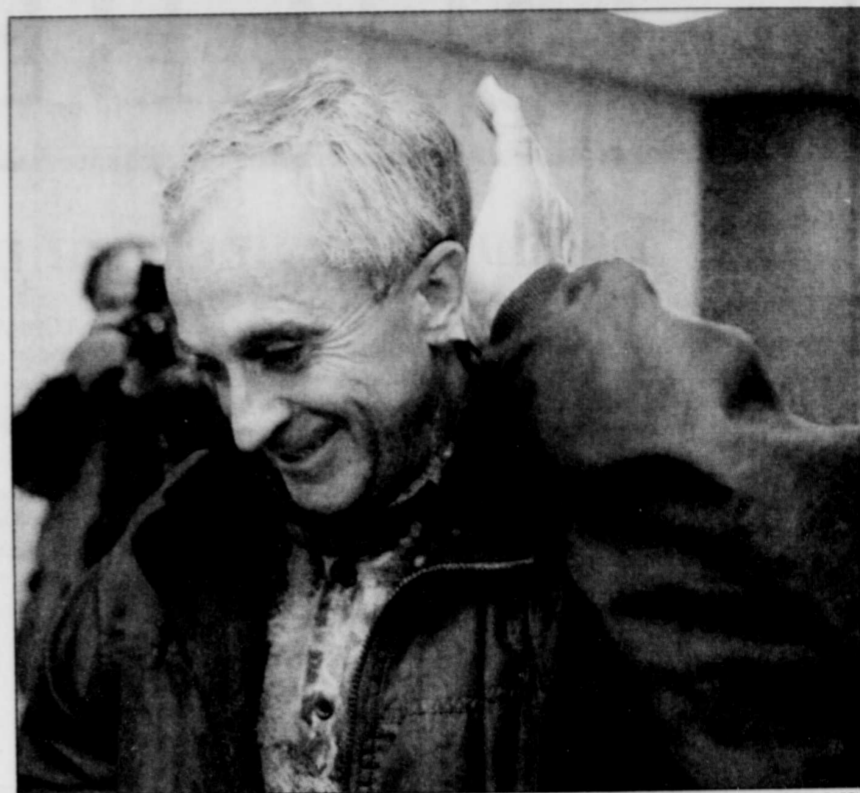
L'accusé aurait de plus omis de dresser un inventaire de ses avoirs et n'aurait pas remis tous les livres, registres et polices d'assurance.

La GRC assure qu'il aurait même « caché, détruit, mutilé, falsifié ou aliéné un livre se rapportant à ses biens ou affaires ».

Il aurait aussi oublié de remettre au syndic une certaine quantité d'équipements de bureau tels des ordinateurs, des présentoirs à parfums et des caisses de bouteilles miniatures de parfums.

Selon un jugement rendu par le registraire en matière de faillite le 6 avril, Jean-Guy Bilodeau sera libéré de sa faillite lorsqu'il aura versé au syndic une somme de 150 000 \$ et ce, d'ici 10 ans.

Jean-Guy Bilodeau a pu reprendre sa liberté hier après s'être engagé pour 5000 \$ devant le juge André Cartier. Il reviendra en cour le 18 juillet pour la divulgation de la preuve.



L'ancien administrateur, Jean-Guy Bilodeau.

5 jours pour des articles de 100\$ et moins. Pour un temps limité. Annonce de 2 lignes.

LE SOLEIL
Annonces classées
686-3311

Insistez!
Le vais te reconduire.
Empêchez vos amis de boire et conduire. Insistez!
Combattons l'alcool au volant
www.saaq.gouv.qc.ca/insistez

Desjardins Assurances générales des caisses Desjardins
Québec Société de l'assurance automobile du Québec

LA MALBAIE
Début du procès de Jacques ÉmondJEAN-FRANÇOIS NÉRON
Collaboration spéciale

LA MALBAIE — Le procès de Jacques Émond, de La Malbaie, accusé du meurtre au deuxième degré de Lucette Boily-McNicoll, retrouvée sans vie dans les eaux du fleuve à Québec, le 21 avril 1999, a débuté cette semaine devant jury au palais de justice de La Malbaie.

D'entrée de jeu, le procureur de la Couronne, M^{re} Robert Parrot, a dit à la cour que l'accusé a admis avoir tué Lucette Boily dans une confession enregistrée sur vidéo lors de son arrestation du 5 mai 1999. Il a aussi expliqué de quelle façon il s'est débarrassé du corps. L'autopsie révèle que M^{me} Boily a été étranglée par un lien large de un à un pouce et demi. Toujours selon la poursuite, le pathologiste a constaté que la victime avait été frappée puisqu'elle avait plusieurs ecchymoses et éraflures.

M^{re} Parrot a aussi rappelé au jury que la victime et l'accusé se connaissaient parce qu'ils ont travaillé ensemble à l'Auberge des trois Canards où M. Émond était un client de M^{me} Boily qui était massothérapeute.

Dans son témoignage, une des filles de la victime, Brenda McNicoll, a raconté que, le 19 avril, sa mère lui confiait les faits entourant une mystérieuse enveloppe devant contenir 35 000 \$. Elle lui avait été remise par un homme qu'elle connaissait bien lors d'une rencontre au quai de Saint-Irénée le 12 avril 1999. Il devait s'agir d'un héritage que l'homme en question avait touché et qui lui causait des problèmes de couple. En réalité, l'enveloppe renfermait des coupures de TV-Hebdo et la victime ne devait pas l'ouvrir avant la prochaine rencontre, le 20 avril. Malgré les avertissements de sa fille, M^{me} Boily s'est rendue au rendez-vous convenu. Le lendemain, sans nouvelle de sa mère, Brenda s'est rendue au quai de Saint-Irénée où elle a aperçu sa voiture. Le 22, toujours sans nouvelle, elle a signalé sa disparition.

Des témoignages ont aussi mis en lumière l'utilisation des cartes de guichet de la victime la journée où elle a été retrouvée dans les eaux du fleuve.

Micheline Belley, directrice du service à la clientèle à la Banque Nationale de La Malbaie, est venue dire que la carte de débit de la victime avait été utilisée à quatre reprises le 21 avril 99. Document à l'appui, M^{me} Belley a expliqué que la carte de débit de Lucette Boily a été utilisée au restaurant le Petit régal de Baie-St-Paul à 8 h 31 et à trois reprises à un guichet de la Banque Nationale à Sainte-Anne-de-Beaupré pour des retraits totalisant 380 \$.

Pour sa part, Mariette Lavoie, conjointe de Jacques Émond, une proche de la victime, a raconté s'être rendue à Québec avec l'accusé le 21 avril. Elle a confié qu'ils ont effectué deux arrêts afin que son conjoint téléphone.

Enfin, Éric Godin, ami de Jacques Émond, a témoigné que l'accusé s'est présenté chez lui le 22 avril. Il lui a demandé si des empreintes disparaissaient d'un corps qui avait séjourné dans l'eau. Ce à quoi M. Godin a répondu qu'il ne le savait pas.

twik®

LA CAMI PELUCHE SATIN 19.99

Forme croisée empire
Plein soleil sur la cami texturée à long poil en couleurs toniques de turquoise, jaune, noir ou blanc. P.m.g.
Rég. 25.00* Pantalon photo fleurs stretch 49.95

la maison
simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES #1 LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL 977 RUE STE-CATHERINE OUEST, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

LE QUÉBÉC LE CANADA

La diabète vaincu par un traitement de cellules pancréatiques

TORONTO (PC) — Un nouveau traitement contre le diabète mis au point au Canada pourrait vaincre cette maladie dans l'avenir, affirme le réseau CTV.

Le réseau rapporte le cas de huit patients qui ont subi le nouveau traitement et qui n'ont plus eu besoin, après coup, de prendre des injections quotidiennes d'insuline.

Selon CTV, des médecins de l'Université de l'Alberta ont prélevé des cellules pancréatiques sur des personnes décédées et les ont injectées aux huit patients. Les cellules pancréatiques produisent l'insuline naturelle dont le corps a besoin pour métaboliser les sucres. «Aucun des patients n'a eu besoin de prendre de l'in-

suline depuis... et l'un d'eux a subi le traitement il y a 14 mois», a déclaré le Dr James Shapiro au cours d'une conférence à Chicago.

«Un de nos patients a reçu son congé de l'hôpital moins de 12 heures après le traitement, a ajouté le médecin. Et il se porte encore à merveille.» Les patients en question doivent tou-

tefois absorber une nouvelle panoplie d'immunosuppresseurs afin d'éviter le rejet des cellules pancréatiques étrangères, mais les effets secondaires sont minimes, précise CTV.

«L'individu qui subit avec succès une transplantation d'œillet doit surveiller régulièrement son taux de glucose, mais il n'a plus besoin d'absor-

ber de l'insuline sur une base quotidienne. On peut pratiquement parler d'une guérison du diabète», a déclaré le Dr Benjamin Zinman, de l'hôpital Mount Sinai de Toronto.

Au Canada, seulement, quelque 200 000 personnes pourraient éventuellement bénéficier du nouveau traitement.

Charest plaide en faveur du Québec devant le Canadian Club

Aucun clin d'oeil à ses homologues libéraux fédéraux

RAYMOND GIRoux
Le Soleil

OTTAWA — Le Canada vit une période de changement très intense et les Québécois observent d'un œil intéressé ce branle-bas et tentent de décoder le sens de ces changements, a soutenu hier le chef du PLQ, Jean Charest, en visite dans la capitale fédérale.

M. Charest a précisé, après sa conférence devant le Canadian Club, au Cercle national des journalistes, que les Québécois ont bien conscience que ce brassage d'idées, alimenté par la course à la direction de l'Alliance canadienne, aura potentiellement un impact sur eux, mais qu'ils attendent de voir comment les cartes vont retomber avant de se prononcer.

Heureux comme un collégien de retour après des vacances chez des cousins de la campagne, M. Charest rayonnait en retrouvant plusieurs anciens collègues comme la députée Elsie Wayne, seule survivante avec lui de la débâcle électorale de 1993, ou Guy Saint-Julien, élu sous les couleurs libérales en 1997 après avoir siégé comme conservateur à ses côtés sous le gouvernement Mulroney. Au fond de la



«Il revient aux provinces de prendre leurs décisions sans être victimes d'autres décisions prises unilatéralement à Ottawa», a lancé Jean Charest.

salle, le personnel du ministre Stéphane Dion écoutait attentivement ses propos en compagnie d'envoyés d'Alfonso Gagliano, responsable électoral du Parti libéral fédéral pour le Québec. Ils ont pu constater avec l'ensemble de l'auditoire que les analyses de M. Charest décrochent des pratiques de l'actuel gouvernement libéral de Jean Chrétien.

Lançant d'emblée que le PLQ, lorsqu'il prendra le pouvoir, «ne fera pas de compromis sur la défense des intérêts essentiels des Québécois», un sujet sur lequel M. Charest se montre vulnérable dans les sondages, il préviendrait son auditoire, majoritairement anglophone et âgé pour ce qui est des membres du Canadian Club, que son parti veut assurer la pérennité de notre langue et de son rayonnement, notamment par la Francophonie.

M. Charest invite de plus le gouvernement canadien à respecter la diversité

du pays, la spécificité du Québec et le partage des pouvoirs prévu dans la Constitution. Le Québec, de son côté, «doit aller au bout de son autonomie dans le cadre canadien».

Concentrant son tir sur trois cibles spécifiques, à quelques pas du parlement fédéral, le chef du PLQ a d'abord réitéré ses critiques contre l'Union sociale, qu'il n'aurait pas signifié telle quelle et pour laquelle il réclame une plus grande clarté sur la question du partage des rôles et surtout, sur les limites au pouvoir fédéral de dépenser.

M. Charest a ensuite invité les provinces à prendre le leadership sur l'Union économique, qui relève à 95% de leurs champs de compétence, à son avis, et enfin demandé que soit modifié le système des transferts fiscaux et de points d'impôts, pour éviter qu'Ottawa se découvre de nouvelles missions dans le domaine de la santé comme les

urgences ou la formation des infirmières, en cette période de surplus massifs. M. Charest devait en remettre plus tard, en point de presse, en précisant qu'il revient aux provinces de prendre leurs décisions sans être victimes d'autres décisions prises unilatéralement à Ottawa.

Interrogé par les journalistes sur des questions plus actuelles que son évaluation de la révolution tranquille, l'ancien chef du Parti conservateur a dit ne rien savoir de la campagne de l'Alliance canadienne sur le terrain. Plusieurs de ses anciens organisateurs sont passés dans le camp de Tom Long, ce qu'il a décrit comme des décisions strictement personnelles. M. Charest estime que le PC a «des racines très très profondes» et qu'il est «loin de conclure qu'il va disparaître». Mais ne se prononce pas sur les chefferies d'aucun parti, et ce même si Brian Mulroney vient à la rescousse de Joe Clark.

Seulement, a-t-il dit, «je souhaite du succès à tous les partis politiques qui veulent avoir une envergure nationale», ce qui inclut automatiquement l'Alliance canadienne. Mais à aucun moment M. Charest n'a lancé de clin d'œil aux libéraux fédéraux.



Seulement 32 personnes s'étaient déplacées, hier, pour entendre Stockwell Day (à droite), candidat à la direction de l'Alliance canadienne.

Statut distinct mais...

L'autonomie des Québécois peut se faire sans changer une virgule à la Constitution, estime Stockwell Day

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

QUÉBEC — Stockwell Day, un des trois aspirants à la direction de l'Alliance canadienne, a effectué un passage discret à Québec, hier, où il a avancé que la reconnaissance des Québécois comme peuple peut se faire sans changer une virgule à la Constitution du pays.

C'est devant une poignée de partisans — 32 précisément — que M. Day a livré son message, en français — il est le seul à ne pas être unilingue anglais sur les quatre candidats en lice pour diriger le nouveau parti fédéral —. Il s'est engagé à ce que l'Alliance «forme un gouvernement de la réconciliation».

Pour y parvenir, s'il prend le pouvoir à Ottawa, il se contenterait de respecter «l'esprit et la lettre» de la Constitution. Il a condamné l'actuel premier ministre canadien Jean Chrétien qui «fixe des normes nationales et élabore des programmes dans des champs de compétence provinciale alors qu'au même moment, il se soustrait à son obligation solennelle d'appuyer financièrement les provinces, surtout en santé».

Ce «candidat de l'autonomie des provinces» a promis qu'il accorderait le droit à celles-ci de se retirer des nouveaux programmes fédéraux, en leur permettant d'empocher l'argent fédéral si elles mettent sur pied des plans visant les mêmes objectifs. Il s'agit d'une revendication énoncée par tous les premiers ministres québécois, y compris Lucien Bouchard.

Le politicien originaire de l'Alberta, où il est ministre des Finances en congé sabbatique, a souligné que «je ne suis pas un grand partisan des reconnaissances symboliques». Pour la notion de peuple québécois, il a établi que «les Qué-

bécois n'ont pas nécessairement besoin d'un paragraphe dans le préambule de la Constitution».

M. Day a profité de l'occasion pour répudier la campagne publicitaire qu'avait menée le Reform Party — qui est à l'origine de l'Alliance canadienne — en 1997, lors des élections générales. Ces publicités, endossées par Preston Manning, chef du Reform et concurrent de M. Day à la direction de l'Alliance, laissaient entendre qu'il fallait se méfier des politiciens québécois, de toutes allégeances.

Un des organisateurs de M. Day est son fils, Logan. Il a refusé de s'offusquer que peu de personnes se soient déplacées. Il a expliqué au SOLEIL que la rencontre n'a fait l'objet d'aucune publicité.

Pour sillonner le pays, M. Day doit compter sur un budget d'un million \$. Hier, il a assisté à une réunion pour obtenir des fonds, réunion tenue au bureau de l'ex-député-ministre conservateur Michel Côté, dans le gouvernement de Brian Mulroney.

Dans la salle, certains ont indiqué être venus «par curiosité» pour écouter le discours. Mais la plupart se sont présentés comme d'ex-membres du Parti conservateur. Attiré par un politicien «de la nouvelle génération» (M. Day), Stéphane Pagé a laissé entendre avec ironie qu'il ne reste plus à Québec, «que cinq conservateurs, dont deux sont à la veille de quitter».

C'est l'ex-député péquiste de Limoilou, Michel Rivard, qui a présenté l'orateur venu de l'Ouest. Il s'est dit séduit par les idées de Stockwell Day. «Finis les référendums perdus d'avance et les chicanes constitutionnelles», a résumé M. Rivard. Ce dernier a également vanté la proposition de Stockwell Day de réduire à la fois la dette nationale et les impôts — M. Day a promis d'étendre au pays une mesure qu'il a fait adopter en Alberta, un taux unique d'imposition.

Candidat de l'autonomie des provinces

Les pauvres exclus de la «toile» du Québec

Le programme «Brancher les familles sur Internet» du gouvernement Bouchard rejette les prestataires d'aide sociale

COWANSVILLE (PC) — François Fillion pensait bien que le programme «Brancher les familles sur Internet», de Québec, lui permettrait de fournir un ordinateur à ses deux enfants. Mais le Cowansvillois a vite déchanté.

«Je me suis fait dire que mon salaire n'était pas assez élevé, raconte-t-il avec amertume. J'ai «fait» deux détaillants et personne n'a voulu me financer.» Le cas de M. Fillion est loin d'être isolé. Les détaillants inscrits au programme du ministère de l'Industrie et du Commerce en voient chaque jour.

«J'ai eu beaucoup de clients qui sont repartis frustrés», affirme Frédéric Girard, technicien chez SOS Ordi, un détaillant accrédité rue Principale, à Granby. «Il y a beaucoup de gens sur l'aide sociale qui sont déçus», confirme Michaël Daprato, conseiller chez



Les seuls critères d'admissibilité sont pourtant de résider au Québec et de bénéficier du Régime d'allocations familiales.

Dumoulin, également accrédité. Ces clients «déçus» répondent pourtant bel et bien aux deux seuls critères d'admissibilité du programme

d'aide: résider au Québec et bénéficier du Régime d'allocations familiales. En entrant chez un détaillant accrédité par le gouvernement, ils

croient donc tous pouvoir toucher l'aide maximale de 900 \$ pour l'achat d'un ordinateur et le branchement sur Internet pendant deux ans.

Mais les abondantes publicités ne spécifient pas que le programme ne s'adresse pas aux familles à faible revenu. Malgré l'aide du gouvernement, les familles doivent tout de même dépenser près de 1000 \$ pour s'équiper d'un ordinateur. «Plusieurs n'ont pas les moyens de payer un ordinateur comptant et personne ne veut les financer», explique Frédéric Girard.

François Fillion ne la trouve pas drôle. «C'est fâchant! Les publicités nous laissent croire que le programme s'adresse aux familles à faible revenu. Mais quand t'arrives là, la première chose qu'ils te demandent, c'est si t'as un emploi!»

Le ministère de l'Industrie et du Commerce confirme que le programme ne s'adresse pas aux familles pauvres. «Ce programme-là n'est pas pour eux (les prestataires de l'aide sociale)», admet Lucette Bouchard, agente d'information au ministère.

«En général, il est conçu pour la famille qui bénéficie d'un revenu minimum de 20 000 \$», précise-t-elle. Et pourquoi ne pas avoir ciblé les familles plus pauvres? «Il fallait bien débiter quelque part avec les moyens qu'on avait», rétorque-t-elle.

Le budget de 120 millions \$ alloué au programme devrait tout de même permettre de brancher 200 000 familles sur Internet, souligne M^{me} Bouchard. Au Québec, au moins 640 000 familles, dont 114 000 en Montérégie, seraient admissibles.

Les routiers placés sous haute surveillance

Une nouvelle unité est créée pour contrôler le trafic lourd

GILBERT LEDUC
Le Soleil



Pour le ministre, Guy Chevrette, il fallait donner les outils nécessaires aux contrôleurs routiers pour leur permettre de faire leur travail.

■ QUÉBEC — Transporteurs délinquants, surveillez vos arrières! Plus que jamais, les inspecteurs et les contrôleurs de la nouvelle unité autonome responsable du contrôle routier vous auront à l'oeil.

« La crainte, c'est le commencement de la sagesse », philosophait, hier, le ministre des Transports, Guy Chevrette, alors qu'il dévoilait la mission de cette nouvelle entité gouvernementale qui disposera de ressources budgétaires et humaines supplémentaires pour améliorer la sécurité des véhicules de transports de personnes et de marchandises.

Pour l'année en cours, le budget du contrôle routier est de 45 millions \$ — 11 millions \$ de plus qu'il y a deux ans. Sur les 500 employés de la nouvelle unité autonome, les trois quarts seront sur le terrain. Entre autres, on comptera d'ici la fin de l'année sur un bataillon de 250 contrôleurs routiers. L'an dernier, ils étaient 185.

Dans les faits, le contrôle routier demeure la responsabilité de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), mais il prend dorénavant la forme d'une sorte d'agence gouverne-

mentale qui bénéficie d'une plus grande marge de manoeuvre au plan de la gestion pour atteindre ses objectifs.

« Nos opérations seront rigoureuses, vigoureuses et permanentes », a promis le nouveau patron du contrôle du transport routier, Louis Côté, un ancien de la Sûreté du Québec.

« Cette année seulement, 27 nouveaux contrôleurs routiers patrouilleront la province, 15 nouveaux inspecteurs visiteront les entreprises de transport, 15 nouveaux préposés effectueront des contrôles de qualité auprès des 150 garages mandatés pour effectuer des vérifications sur les véhicules », a énuméré M. Côté.

Il ajoute que la présence, en soirée, des contrôleurs routiers sera accrue; que les heures d'ouverture de certains postes de contrôle seront prolongées; que le nombre de pesées de camions sera augmenté et que les vérifications de véhicules lourds, notamment des

autobus, seront plus nombreuses que jamais afin de « sortir du chemin » ceux qui représentent un danger public.

Le ministre Chevrette a insisté pour dire que la création de l'unité autonome de service responsable du contrôle routier visait à impliquer davantage les contrôleurs routiers dans les stratégies pour améliorer la sécurité. Il a signalé qu'au fil des ans, ces agents de la paix étaient successivement passés de la responsabilité du ministère des Transports, à celle de la Sûreté du Québec puis à celle de la SAAQ.

Pour le ministre, il faut maintenant donner les outils nécessaires aux contrôleurs routiers pour leur permettre de faire leur travail. À cet égard, il est en pourparlers avec son collègue de la Sécurité publique, Serge Ménard, afin que les contrôleurs routiers puissent recourir au poivre de cayenne pour repousser les routiers un peu trop violents. Il veut aussi que les contrôleurs puissent accéder au centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ) afin de vérifier, par exemple, si le véhicule qu'ils sont en train d'inspecter n'est pas un véhicule volé. Par contre, à l'instar de Louis Côté, il ne semble guère entiché à l'idée que les contrôleurs puissent dis-

tribuer des contraventions aux conducteurs de véhicules lourds qui roulent au-delà des limites de vitesse permise.

Pour le représentant de la Fraternité des constables routiers, Jean-Marc Desjardins, la création d'une unité autonome est une bonne nouvelle. « Le contrôle routier était un peu noyé dans la grande mission de la SAAQ. »

Par ailleurs, il juge que la nomination de Louis Côté est un pas intéressant vers une amélioration du partenariat avec la Sûreté du Québec en vue d'améliorer la sécurité sur le réseau routier.

Les contrôleurs collaboreront avec la Sûreté du Québec

Je n'ai pas le temps d'être soûl.
I'll be driving to work tomorrow.
Empêchez vos amis de boire et conduire. Insistez!
Combattons l'alcool au volant
www.saaq.gouv.qc.ca/insistez
Desjardins Assurances générales des caisses Desjardins Québec Société de l'assurance automobile du Québec

Un «Big Brother» en train de naître au Québec

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement québécois se prépare à dresser sur les citoyens québécois un mégafichier de renseignements semblable à celui qu'il dénonce à Ottawa, soutient l'opposition libérale à l'Assemblée nationale.

Le problème a été soulevé hier en Chambre par le député libéral de Chomedey, Thomas Mulcair. Les craintes du député sont basées sur les dispositions du projet de loi 122 que le gouvernement a déposé la semaine dernière en Chambre.

M. Mulcair a rappelé qu'en vertu de cette loi, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pourra compiler des renseignements provenant de tous les ministères et organismes du gouvernement: Société de l'assurance automobile, Régie de l'assurance-maladie, ministère du Revenu, aide sociale, Régie des rentes, Sûreté du Québec, ministère de l'Éducation.

Ces données serviront à l'Institut de la statistique pour « mener des études longitudinales » sur les citoyens. C'est le même prétexte que celui invoqué par le gouvernement fédéral pour justifier l'existence de son mégafichier, a soutenu le député Mulcair.

Le député de Chomedey a notamment relevé le fait que la Commission d'accès à l'information aura à se prononcer sur la pertinence pour l'ISQ de compiler tous ces dossiers. Mais en cas d'avis défavorable de la Commission, le gouvernement pourra quand même aller outre et permettre la compilation des renseignements.

VIE PRIVÉE

En conséquence, le député de Chomedey a réclamé que le gouvernement retire du projet de loi toutes les dispositions qui menaceraient la vie privée des citoyens et qui rendent les intentions du Québec aussi « inacceptables » que l'existence du mégafichier fédéral.

Le ministre Robert Perreault, responsable de la protection de la vie privée des Québécois, a soutenu pour sa part que contrairement à ce qui se passe à Ottawa, le traitement des renseignements personnels par le gouvernement est balisé, encadré et réglementé au Québec.

« Le Québec n'a pas l'intention de se doter d'un mégafichier comme le fédéral », a dit le ministre Perreault.

Ainsi, l'Institut de la statistique devra transmettre à tous les trois mois à la Commission d'accès à l'information la liste des renseignements personnels qu'il a obtenus et l'utilisation qu'il compte en faire.

« On est dans une situation différente du gouvernement fédéral. À Ottawa, le gouvernement fédéral collige des informations dans donner de détails publics, à des fins qu'on ignore, sans qu'on sache à qui il les transmet. Nous, nous devons nous soumettre aux obligations inscrites dans notre loi », a dit le ministre Perreault.

Mais le gouvernement demeurera « vigilant » et si jamais le projet de loi mérite des correctifs, le gouvernement fera les ajustements nécessaires, a promis le ministre Perreault.

ACADIA SUBARU
boul. de la Capitale
sortie Pierre-Bertrand
Québec (418) 681-6000

LÉVIS SUBARU
4980, boul. de la Rive-Sud
Lévis (418) 833-1960

OPTION SUBARU
2505, Henri-Bourassa
Québec (418) 648-9518

VACHON SUBARU
1093, boul. Vachon Nord
Sainte-Marie de Beauce
(418) 387-7510

« C'EST LA MEILLEURE »
La nouvelle Subaru Forester 2001

FORESTER L 2001

Jean-Luc Brassard

339\$ /mois

SUBARU
L'atTraction intégrale™

- Meilleurs résultats dans sa catégorie dans le « Guide de l'Auto 2000 », par Jacques Duval et Denis Duquet.
- Meilleurs résultats dans sa catégorie aux essais de collision (modèle 1999). L'« Insurance Institute for Highway Safety » a publié les résultats du rigoureux test de collision frontale asymétrique, à 65 km/h (juillet 1999), où elle a reçu la cote A+.
- « Motoring 1998 » (gagnant mini utilitaire de l'année).

OPTIONS

- Climatiseur
- Régulateur de vitesse
- Moteur 2,5 litres / Freins ABS / Pneus 15 po
- Stéréo AM/FM, cassette
- Transmission manuelle
- Traction intégrale
- Et beaucoup plus...

La voiture qui impressionne ceux que la voiture n'impressionne plus.

*Paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois. Versement initial de 2995 \$ ou échange équivalent. Allocation de 20000 km par année, 84 du km excédentaire. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve d'approbation de crédit. Le modèle illustré peut différer. Détails chez votre concessionnaire Subaru. L'offre se termine le 30 juin 2000.

www.subaru.ca

Probation de deux ans pour Garofalo

La Montréalaise Lucia Garofalo, que les autorités américaines ont soupçonnée d'avoir trempé dans un complot pour commettre un attentat aux États-Unis, s'est vue imposer, hier, deux ans de probation pour deux infractions relevant de l'immigration. Après avoir été arrêtée le 19 décembre à la frontière entre le Québec et le Vermont en compagnie d'un Algérien, Bouabide Chamchi, la mère de trois enfants a été détenue pendant deux mois sans cautionnement avant de plaider coupable à des accusations de complot et de tentative d'introduction d'un étranger aux États-Unis. Elle a été libérée après que les enquêteurs eurent annoncé qu'elle avait collaboré avec eux et conclu qu'elle n'était pas au courant d'un quelconque complot terroriste. Chacune des deux accusations la rendait passible d'une peine d'emprisonnement maximale de 10 ans. Ils ont laissé tomber cinq autres accusations relevant aussi de l'immigration.

Stewart toujours dans l'eau bouillante

OTTAWA (PC) — La ministre du Développement des ressources humaines Jane Stewart a passé un très mauvais quart d'heure en comité hier, lorsqu'elle a essayé d'expliquer tant bien que mal, que son ministère n'avait versé en trop que 6500 \$ dans le cadre de ses programmes de subventions et formation.

Sur la sellette depuis des mois au sujet des problèmes de gestion de son ministère, M^{me} Stewart s'est moquée des partis d'opposition qui avaient parlé d'un scandale évalué à environ un milliard \$.

Harcelée par les partis d'opposition, la ministre a cependant dû préciser que l'examen entrepris par son ministère n'avait porté que sur les 17 000 dossiers « actifs » évalués à environ 1,5 milliard \$. Dans certains cas, les paiements ont été réduits, ce qui a permis au ministère de récupérer plus de 746 000 \$. Pour ce qui est des cas problématiques, les dossiers « inactifs » pour la période 1998 à 2000, ils seront examinés au courant de l'été, a justifié M^{me} Stewart.

Ainsi, cette revue terminée le 30 avril, passe sous silence les dossiers

qui font l'objet d'une enquête policière, ce qui est tout à fait inadmissible aux yeux du chef bloquiste Gilles Duceppe. Il y aurait, dit-il, 13 enquêtes policières en cours qui touchent des programmes évalués à 6 millions \$.

Dans certains cas, il y a des allégations de fraude. Des compagnies et organismes sont soupçonnés d'avoir voulu soutirer de l'argent du gouvernement fédéral. Quelques projets dans la circonscription de Saint-Maurice du premier ministre Jean Chrétien font l'objet d'une enquête.

Dans son rapport d'étape déposé hier pour faire suite à son plan d'action en six points, la ministre a rappelé que près de 17 000 dossiers avaient été passés au peigne fin. Cette vérification « n'a pas établi qu'il manquait de l'argent », y lit-on, mais dans de nombreux cas, il n'y a pas eu de suivi. Malmenée pendant une bonne heure, la ministre a répété que l'examen de son ministère n'avait pour objet que de mettre les dossiers à jour et à bonifier les contrôles administratifs. Elle a promis de donner suite à toute infraction aux règles et aux pratiques frauduleuses.

Scandalisé, le critique bloquiste Paul Crête a jeté la responsabilité de ce fouillis administratif sur les épaules de la ministre qu'il a accusée d'être incompétente. « Cette ministre est incompétente et c'est la raison pour laquelle probablement M. Chrétien l'a laissée là. Il est sûr qu'elle n'ira pas au fond des choses. » À l'instar de ses collègues des autres partis, il croit que l'examen du ministère n'est qu'un écran de fumée.

Les députés n'ont guère apprécié que les libéraux écourtent la durée des travaux du comité. « On peut dire que la mascarade continue », a protesté M. Crête.

Selon lui, la ministre se contente de vérifier que les dossiers comprennent tous les documents nécessaires mais omet de vérifier les allégations d'intervention partisane et de récupérer les fonds qui ont été versés en trop.

Dans une ambiance survoltée, tous les partis d'opposition ont rejeté d'emblée les conclusions du rapport. Cela « insulte l'intelligence des Canadiens », a lancé la députée de l'Alliance canadienne, Diane Ablonczy.



Jane Stewart

La ministre s'est moquée des partis d'opposition

J'insiste!
Le vais te reconduire.

Empêchez vos amis de boire et conduire. Insistez!

Combattons l'alcool au volant
www.saaq.gouv.qc.ca/insistez

Desjardins Assurances générales des caisses Desjardins

Québec Société de l'assurance automobile du Québec

www.lesoleil.com

Collecte de fonds de la Fondation Gilles-Kègle

Le vendredi 26 mai

Le Soleil et FM 93 vous invitent à faire un don à la Fondation Gilles-Kègle.

Écoutez Robert Gillet entre 6 h et 10 h au FM 93 et suivez l'événement en direct.

Tous les détails les 25 et 26 mai dans Le Soleil.

LE SOLEIL Les caisses populaires Desjardins

PRENEZ NOTE!

La **CelluBoutique** désire aviser sa distinguée clientèle que, dorénavant, elle opérera la succursale sise au 2785, boulevard Laurier à Sainte-Foy sous la bannière **Espace Bell**.

La **CelluBoutique** vous convie à venir visiter ses nouveaux locaux et à profiter de nombreux spéciaux.

Vous déménagez?

Venez faire le changement de votre adresse à notre boutique de Sainte-Foy et nous vous prêterons gratuitement un cellulaire pour tout le temps de votre déménagement.

Vous ne paierez que son utilisation!
Réservez tôt... la quantité est limitée.

Cellulaires • SCP Numériques • ExpressVu • Sympatico
Téléavertisseurs • Téléphonie pour la maison

2785, boulevard Laurier, Sainte-Foy 650-1000
www.celluboutique.com

* Marque de commerce de Bell Canada, utilisée sous licence.

Espace Bell

MOTORISÉS
LEBLANC DEPUIS 1968

Voyez la gamme des véhicules

Newmar Corp.

Profitez des escomptes de volume

Les prix les plus avantageux pour ces véhicules de prestige

CONSIGNATION VENTE GARANTIE
Confiez-nous votre véhicule pour vente rapide. S'il n'est pas vendu, NOUS L'ACHÈTERONS.
(Certaines conditions s'appliquent)

Modèles 2000 en exposition dans les marques:
Jamboree Flair Newmar Corp.
Bouander Tahoma Citation

POUR LES CHASSEURS D'AUBAINES, quelques modèles 1999 en liquidation.

Québec Rive-Nord
Sortie 284 Nord, autoroute 40
À 15 minutes de Québec
Neuveville (Québec) G0A 2R0
Tél.: (418) 876-3316
1 800 854-3316

Pour un meilleur service...
2 endroits
pour mieux vous servir

Québec Rive-Sud
Sortie 305, autoroute 20
1250, ch. de la Coopérative
Saint-Nicolas (Québec) G7A 1A1
Tél.: (418) 836-9899
1 877 836-9899

Courriel: admin@leblanc-caravan.com Internet: www.leblanc-caravan.com

La fête du printemps au QUARTIER PETIT CHAMPLAIN

Les 20 et 21 mai, célébrez le retour des beaux jours au cœur du quartier commercial le plus original en ville : animation et démonstrations-découvertes pour toute la famille.

ANIMATION POPULAIRE
avec le Théâtre de l'Aubergine de 11 h à 17 h

DÉMONSTRATIONS D'ARTISTES ET D'ARTISANS
au parc Félix-Leclerc et devant les boutiques participantes de 11 h à 17 h

ANIMATION MUSICALE
en alternance au parc Félix-Leclerc et sur la rue Cul-de-sac de 17 h à 19 h

20 et 21 mai 2000
Info : (418) 692-2613

Desjardins LE SOLEIL

MISSION QUÉBEC AU CHILI

L'ambassadeur canadien irrite Bouchard

SANTIAGO (PC) — La question de la souveraineté du Québec n'intéresse pas les Chiliens et de toute façon, ils ne comprennent pas pourquoi une province canadienne voudrait se séparer du pays.

C'est du moins ce qu'a soutenu hier l'ambassadeur du Canada au Chili, Lawrence Lederman, au cours d'une discussion avec les journalistes qui couvrent la visite de Mission Québec au Chili. Il s'agit là d'un commentaire que

n'a pas apprécié le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard. «C'est une inconvenance, c'est une inéligance que je ne saurais qualifier», a-t-il lancé aux journalistes lorsqu'il les a rencontrés un peu plus tard.

M. Lederman a affirmé que les Chiliens connaissent bien le Canada, puisque 60 000 d'entre eux y avaient vécu pendant le régime militaire au Chili. Il a cependant soutenu que les Chiliens ne s'intéressaient pas vraiment au dé-

bat sur la souveraineté du Québec. «Ce n'est pas une question pour eux, ils ont d'autres problèmes, a-t-il expliqué.

Il a aussi souligné que le Chili était un pays très centralisé, et que les Chiliens étaient plutôt fédéralistes. «Ils ne peuvent pas croire que n'importe quelle province ou entité canadienne voudrait se séparer, ou laisser tomber le Canada, a-t-il soutenu. Ils ne comprennent pas ça, parce qu'ils savent que le Canada est un des meilleurs pays.»

M. Bouchard a été outré que l'ambassadeur canadien décide de parler au nom des Chiliens et qu'il fasse connaître sa position de telle façon. «L'ambassadeur lui-même a pris parti dans le débat et est intervenu personnellement sur ses opinions? Ça m'étonne, ce n'est pas son rôle», a-t-il déclaré.

Il a rappelé que les Québécois défrayaient le quart du salaire de l'ambassadeur et des dépenses de fonctionnement de l'ambassade à Santiago. «Il est

inexact de dire que les Chiliens se désintéressent de l'avenir politique du Québec parce que ce matin, entre autres, l'intendant de la région métropolitaine de Santiago (M. Sergio Galilea) a soulevé la question», a soutenu le premier ministre. «J'ai eu l'occasion d'épiloguer sur l'affaire.» Il a ajouté que les éditorialistes et les journalistes du quotidien *El Mercurio*, rencontrés mercredi soir, avaient également abordé le débat sur l'avenir du Québec.

L'Université Laval vise la coopération

MICHÈLE LAFERRIÈRE
Le Soleil

QUÉBEC — Chiliens et Québécois ont développé des «expertises affirmées» dans la protection de leur patrimoine religieux respectif. Le recteur de l'Université Laval, François Tavenas, fera en sorte que les deux peuples mettent en commun leur savoir et leur expérience.

Les missions commerciales à l'étranger servent à cela : prendre contact, signer des ententes, bâtir des projets. François Tavenas se trouve actuellement au Chili, en compagnie du ministre de l'Éducation, François Legault, et de nombreux représentants d'universités et de cégeps québécois. Au téléphone hier après-midi, le recteur s'est déclaré «assez content» des fruits de son séjour en Argentine et au Chili.

La foresterie, l'agroalimentaire, les études autochtones, les sciences sociales, le génie minier : voilà autant de domaines communs au Québec, à l'Argentine et au Chili. François Tavenas a établi de nombreux liens avec les différentes universités de là-bas pour favoriser les échanges entre leurs chercheurs et les nôtres.

Il a conclu avec certaines d'entre elles, au nom de la CREPUQ (Conférence des

recteurs et des principaux des universités québécoises), des ententes pour qu'elles adhèrent à la convention de la CREPUQ. Les échanges entre étudiants s'en trouveront facilités.

«Je cherche aussi à développer des échanges avec des étudiants au doctorat pour établir des cotutelles», a-t-il mentionné. Les étudiants de tous les domaines pourraient ainsi avoir deux tuteurs, un du Chili et un du Québec. Tout cela dans le but d'élargir leurs connaissances.

De son côté, le ministre de l'Éducation François Legault étudiait un projet de 10 millions \$ entre une université chilienne et le cégep de Trois-Rivières, pour la construction d'un Centre de formation technique. «Des Chiliens viendront au Québec dans les prochaines semaines pour observer nos compétences dans la formation technique, la formation à distance et celle des maîtres», a-t-il ajouté.

Le ministère de l'Éducation du Chili est intéressé à prendre contact avec les enfants des 7400 ressortissants chiliens maintenant établis au Québec. Les deux peuples sont en train de bâtir un projet de rapprochement qui impliquerait les cégeps et les commissions scolaires. Ils ont signé une lettre d'intention à ce sujet.

Étude d'un projet avec le cégep de Trois-Rivières

5 jours 5\$ pour ANNONCES CLASSÉES 686-3311

J'insiste!
Je garde tes clés.
Empêchez vos amis de boire et conduire. Insistez!
Combattons l'alcool au volant
www.saaq.gouv.qc.ca/insistez

Desjardins Assurances générales des caisses Desjardins
Québec Société de l'assurance automobile du Québec

GRATUIT
LE GUIDE VERT et une carte Michelin* à l'achat de tout ensemble de 4 pneus Michelin†

DE PLUS... vous pourriez GAGNER une aventure extrême!**

- Une excursion en Nouvelle-Zélande ou
- Du surf sur la côte australienne ou
- De la descente en eau vive au Costa Rica

Passport MICHELIN pour l'aventure

MICHELIN
Parce que les pneus, c'est important.

*Valeur au détail de 65\$ **Valeur au détail de 10 000\$; consultez votre détaillant pour les règlements du concours. †Vente au détail seulement.

HABEL SERVICE DE PNEUS INC.
159, Kennedy, Lévis
835-0289

LÉTOURNO SERVICE DE PNEUS INC.
2675, boul. Hamel, Québec
684-2026

Alliance les Professionnels du Pneu

Solde de printemps au magasin-entrepôt

DU 11 AU 29 MAI 2000

Économisez jusqu'à

70 %

sur les prix de détail suggérés.

TOUTE LA MARCHANDISE EN MAGASIN EST EN SOLDE

ÉQUIPEMENT

Économisez jusqu'à 70 % sur les sacs à dos, les sacs à usage spécialisé et les accessoires de voyage.

Offerts pour 2,79 \$ à 38,99 \$ Prix régulier : 12,00 \$ à 85,00 \$

VÊTEMENTS DE SKI

Économisez jusqu'à 60 % sur les parkas et les pantalons de ski.

Offerts pour 89,99 \$ à 225,99 \$ Prix régulier : 225,00 \$ à 575,00 \$

CHAUSSURES

Économisez jusqu'à 50 % sur les chaussures de randonnée.

Offertes pour 67,49 \$ à 97,49 \$ Prix régulier : 145,00 \$ à 275,00 \$

En présentant cette annonce, vous obtenez un rabais additionnel de

15 % sur tout achat de plus de 150,00 \$.

Une seule carte par client. Cette offre se termine le 29 mai 2000 et ne peut être jumelée à aucune autre promotion.



NEVER STOP EXPLORING™
www.thenorthface.com

Sainte-Anne-de-Beaupré, Québec Promenade Ste-Anne-Corée «Factory Outlet» 10 909, boul. Sainte-Anne 418.827.8000

Vous trouvez au magasin-entrepôt des subaines fantastiques sur une vaste gamme de produits discontinués et d'articles présentant un léger défaut. Des défauts n'affectant en rien le rendement du produit. Les articles vendus au magasin-entrepôt The North Face ne sont pas couverts par la garantie de The North Face. Les commandes postales et téléphoniques ne sont pas limitées. Les quantités sont limitées. L'achat au magasin-entrepôt est prioritaire. Profitez du meilleur prix.

Un petit village du Labrador frappé par une vague de suicides

■ NAIN, Terre-Neuve (PC) — L'adjoint au maire de la plus importante communauté inuite du Labrador fait partie des deux personnes qui se sont suicidées en une semaine, selon le maire de Nain, Richard Pamak.

Pourtant, les responsables de la communauté s'étaient rencontrés quelques jours auparavant pour discuter ensemble des façons de prévenir une vague de suicides dans ce village éloigné.

Visiblement secoué, Richard Pamak a ajouté que son adjoint, Jim Webb, était un ami et un pilier dans la communauté. La communauté déplore maintenant six suicides et un meurtre depuis le 19 février.

« Personne ne connaît réellement la cause de ces deux suicides », a affirmé le maire de cette ville de 1300 âmes, située sur les rives de la mer du Labrador.

« La communauté est encore sous le choc. Je ne sais pas quoi dire. Nous devons respecter les familles et leur laisser le temps de se ressaisir. »

Jim Webb, âgé de 49 ans et père de deux enfants, s'est enlevé la vie mer-

credi lors d'un voyage de chasse, selon le sergent Kevin Baillie, de la Gendarmerie royale du Canada. Il effectuait ce voyage avec trois membres de sa famille.

La mort de l'adjoint au maire fait suite au suicide d'une jeune femme de 19 ans, qui s'est produit samedi dernier. Elle a mis fin à ses jours alors qu'elle se trouvait dans une maison avec des amis. Son identité n'a pas été rendue publique.

Le sergent Baillie a assisté à la rencontre des responsables de Nain, qui ont discuté des recommandations d'un rapport tentant de déterminer les causes d'un désespoir si intense dans la communauté.

Ce rapport a été préparé par 10 bénévoles qui ont écouté tous ceux qui avaient envie de parler des problèmes du village.

« Nous tournons en rond », a lancé Kevin Baillie. « Il y avait un regain d'espoir, mais ces décès, particulièrement celui de M. Webb, représentent un recul pour la communauté. »

Parmi les 30 recommandations présentées par les bénévoles, on retrouve une interdiction sur la consommation

d'alcool. Le sergent Baillie croit que la consommation d'alcool a précédé les six cas de suicide qui se sont produits.

En 1993, le monde entier a été secoué par des images provenant de Davis Inlet, une autre petite communauté du Labrador, qui montraient six enfants inuits respirant des valeurs d'essence et criant qu'ils voulaient mourir.

Le taux de suicide dans cette partie de la province de Terre-Neuve est de cinq fois la moyenne nationale. Le taux de chômage saisonnier atteint régulièrement 85%. L'abus d'alcool et d'autres stupéfiants est répandu.

Un nouveau centre de désintoxication pour les jeunes Inuits vient à peine de débiter ses activités dans le centre du Labrador.

Malgré les événements tragiques, le sergent Baillie croit que les habitants de Nain pourront se remettre de ce drame. Il ajoute toutefois dit que cela démontre qu'il est urgent d'agir.

Plus tôt cette année, le gouvernement provincial s'est engagé à investir 23 millions \$ pour de nouveaux logements, des routes et des services d'égouts pour les communautés inuites de la côte du Labrador

IMPLANTATION DU CHUM Béland passe dans le camp de la santé

MONTRÉAL (PC) — L'ex-président du Mouvement Desjardins, Claude Béland, a été choisi par le gouvernement du Québec pour mener à bien la délicate phase d'implantation du futur hôpital universitaire de Montréal, le CHUM, dans le quartier Petite-Patrie, à Montréal.

Construit au coût de 662 millions \$, le CHUM s'étendra sur 225 000 mètres carrés, comptera 850 lits, et devra combiner diverses fonctions: dispenser des soins spécialisés et ultraspecialisés, assurer l'enseignement universitaire, faire de la recherche médicale et servir à expérimenter de nouvelles technologies. Le futur édifice regroupera sous un même toit les trois composantes actuelles du CHUM: l'Hôtel-Dieu, l'hôpital Saint-Luc et l'hôpital Notre-Dame.

La ministre de la Santé, Pauline Marois, était visiblement fière, hier, d'avoir réussi à convaincre M. Béland d'accepter la tâche « colossale » de superviser l'ensemble des étapes devant conduire à terme ce projet, dont la gestation, jusqu'à maintenant, n'a pas été sans douleurs.

La durée du mandat de M. Béland n'est pas déterminée. Il s'est engagé à mettre le projet sur les rails au cours des deux prochaines années, mais restera plus longtemps si nécessaire. Âgé de 68 ans, M. Béland en aura 74 lors de l'ouverture prévue du futur centre hospitalier, en 2006.



Claude Béland, ex-président des Caisse Desjardins

PROJET DE SOCIÉTÉ

Le principal intéressé a hissé la construction de ce super-hôpital au rang de « véritable projet de société » pour le Québec. Il voit son rôle comme celui d'un chef d'orchestre, qui fera en sorte de s'assurer que tous les musiciens joueront la même partition. Le fait qu'il provienne du secteur financier et non de celui l'administration de la santé ne pose pas de problème, à ses yeux, et il dit n'anticiper aucun obstacle, aucune fausse note, qui pourrait mettre en péril la réalisation du projet.

Pourtant, le nouveau CHUM a été créé dans la controverse. Le choix du site, notamment, (éloignement du centre-ville, terrains contaminés, proximité de voies ferrées) en a fait soulever plus d'un. La CSN, qui représente divers groupes d'employés des composantes du CHUM, a dit que l'argent aurait pu servir à moderniser les hôpitaux existants et a dénoncé le fait que ce regroupement se traduirait par la perte de 400 lits. La ministre s'est cependant engagée à combler ce déficit.

ASSURANCE-MÉDICAMENTS

Un hausse néfaste pour les gens âgés, selon l'opposition

QUÉBEC (PC) — Doubler les primes annuelles d'assurance-médicaments de 175 \$ à 350 \$ sera néfaste pour les personnes âgées au revenu modeste, a soutenu l'opposition libérale à l'Assemblée nationale, hier.

« Vous avez mis en place un régime d'assurance-médicaments en vous servant des plus démunis et des personnes âgées. Vous êtes allée chercher 200 millions \$ dans les poches des assistés sociaux et un milliard dans les poches des personnes âgées depuis trois ans », s'est exclamée la critique libérale, Nicole Loiselle, pressant la ministre de la Santé d'amender son projet de loi modifiant l'assurance-médicaments de manière à épargner davantage les moins fortunés du régime.

Pauline Marois a rappelé que la moitié des adhérents au régime ne seront pas touchés par la hausse et que la situation actuelle est, pour 1,2 million de Québécois, de loin meilleure à celle d'avant l'instauration du régime en 1995.

Un projet de loi ordonnant la hausse des primes d'assurance-médicaments qui passeront de 175 \$ à 350 \$ à compter du 1^{er} juillet sera adopté d'ici l'ajournement de juin. La majorité des bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes âgées à faible revenu seront épargnés. La cotisation sera de 4 % pour tous les assurés dont les revenus se situent entre 10 000 \$ et 15 100 \$.

Au-delà de ce maximum, la cotisation sera haussée à 6 %, jusqu'à un maximum de 350 \$, ce qui ne touchera que la moitié des adhérents.

La franchise sera maintenue à 100 \$, la coassurance plafonnée à 25 % du coût des médicaments et la contribution maximale variera de 200 \$ à 750 \$, selon le revenu des assurés.

AVIS IMPORTANT DE SÉCURITÉ

Ensembles-salopettes et ensembles-salopettes courtes 2 pièces Sears Kids^{MD}

Numéros de stock

65400, 65401, 65402, 65403
(ensembles-salopettes),

65404, 65405, 65406, 65407
(ensembles-salopettes courtes)



Il a été porté à l'attention de Sears Canada que les boucles des bretelles de certains ensembles-salopettes et ensembles-salopettes courtes 2 pièces de marque Sears Kids pourraient se détacher et entraîner ainsi un risque de suffocation.

Si vous avez acheté un ensemble-salopette et/ou un ensemble-salopette courte 2 pièces de marque Sears Kids, nous vous prions de cesser immédiatement de vous en servir et de le retourner à votre magasin Sears où il vous sera entièrement remboursé.

Sears Canada veut attirer votre attention à ce sujet dans l'intérêt de la sécurité du consommateur et vous présente ses excuses pour les inconvénients que cela pourrait vous causer.

SEARS

NP0532100

Copyright 2000, Sears Canada Inc.

Insiste!
Je te rapporterai ton auto demain.
Empêchez vos amis de boire et conduire. Insistez!
Combattons l'alcool au volant
www.saaq.gouv.qc.ca/insistez

Desjardins Assurances générales des caisses Desjardins Québec Société de l'assurance automobile du Québec

SOLDES
25% sur collection printemps

Lucia

Boutique Danielle Morali
Place Ste-Foy, 656-9141
30 ans d'expérience, 9 conseillères en mode, 2 couturières à votre service

Flexibilité.

Remboursables chaque année sans pénalité.

Progressivité.

Taux concurrentiels garantis pendant 10 ans.

Tranquillité.

Garanties sans limites par le gouvernement.

Jusqu'à **8%** la dixième année



1 800 463-5229

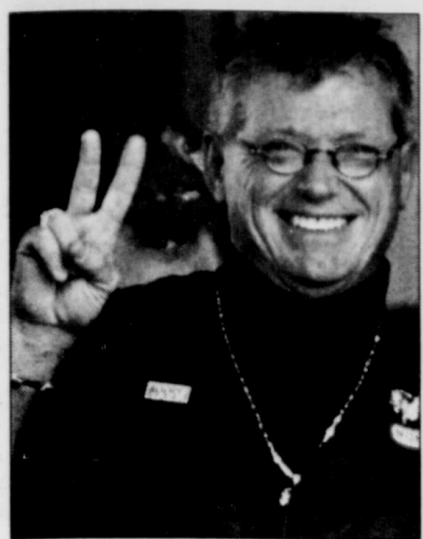
Pour la région de Québec, composez le 521-5229.

LES OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF PLACEMENTS QUÉBEC

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Québec Placements Québec

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h et les samedis de mai, de 10 h à 16 h.



Le délateur Stéphane Gagné, qui a participé aux deux meurtres, a toujours soutenu que l'ordre venait de Maurice Boucher (ci-dessus).

L'« assassin méticuleux et sans pitié » n'aura pas droit à un nouveau procès

Le meurtrier Daniel Jolivet, qui avait mitraillé quatre personnes de sang-froid, dont une jeune femme enceinte, en 1992 à Brossard, n'aura pas le droit à un nouveau procès, a décidé hier la Cour suprême du Canada. Le plus haut tribunal du pays a cassé une décision de la Cour d'appel du Québec qui avait statué que Jolivet devait obtenir une seconde chance devant les tribunaux. Le verdict de culpabilité à son premier procès avait été remis en cause parce que la Couronne avait annoncé au jury un témoin incriminant qui n'a jamais été appelé à se présenter en cour. Malgré la décision de la Cour d'appel, Jolivet était quand même resté derrière les barreaux. Il avait été condamné à deux peines de prison à vie. Dans la nuit du 9 au 10 novembre 1992, Jolivet a pénétré dans des appartements de Brossard pour y abattre quatre personnes, deux hommes et deux femmes, à coups de rafales de mitraillette. Ce règlement de comptes était relié à une affaire de drogue et de recel mettant en cause deux gros trafiquants de la Rive-Sud de Montréal, François Leblanc et Denis Lemieux. Les deux autres victimes, Katrine Morin, âgée de 20 ans et qui était enceinte, et Nathalie Beauregard, étaient leurs conjoints. Au procès, on a décrit Jolivet comme un assassin méticuleux et sans pitié. Ainsi, pour être sûr d'éliminer Katrine Morin qu'il considérait comme un témoin gênant, il n'a pas hésité à lui tirer un coup de grâce dans la tête alors qu'elle gisait sur le sol, déjà atteinte de six projectiles. Dans sa décision, prise à l'unanimité, la Cour suprême soutient que, malgré une erreur du juge, le premier verdict était valide. (PC)

Un nouveau procès pend au nez de « Mom » Boucher

MONTREAL (PC) — Maurice « Mom » Boucher devra-t-il subir un nouveau procès, comme le demande la Couronne? La décision appartient maintenant aux juges Michel Proulx, Morris Fish et Jacques Chamberland, de la Cour d'appel qui, au terme des plaidoiries qui leur ont été faites hier, ont mis l'affaire en délibéré.

En novembre 1998, le leader des Hell's Angels avait été acquitté des accusations de meurtres prémédités des gardiens de prison Diane Lavigne et Pierre Rondeau, survenus respectivement les 26 juin et 8 septembre 1997, ainsi que de la tentative de meurtre

Le cas du leader des Hell's, acquitté en 1998 des meurtres de deux gardiens de prison, débattu en Cour d'appel

sur un autre gardien. Amèrement déçu du verdict du jury, la Couronne avait porté la cause en appel.

Hier, M^{me} France Charbonneau et Carole Lebœuf ont fait valoir les divers arguments qui, selon elles, militent pour que l'acquiescement soit cassé et qu'un nouveau procès soit ordonné.

Selon elles, le juge Jean-Guy Boillard, qui a présidé le procès, a fait plusieurs erreurs, dont celle de banaliser à outrance les Hell's Angels.

Elles ont fait valoir que Boucher était celui qui décidait de toutes les questions importantes dans l'organisation. Le juge Boillard a lui-même admis que Boucher était le chef, ont-elles dit. Or, il est impensable de croire que des subalternes comme Stéphane Gagné, André Tousignant et Paul Fontaine ont pu décider de leur propre chef de tuer deux gardiens de prison, sans l'assentiment du grand patron.

Le délateur Gagné, qui a participé aux deux meurtres et qui est le témoin clé dans cette affaire, a toujours soutenu que l'ordre venait de Boucher. Quant à Tousignant et Fontaine, ils ne peuvent plus parler, puisqu'on a retrouvé le cadavre du premier en février 1998, alors que le second a mystérieusement disparu.

La Couronne reproche au juge Boillard d'avoir mal dirigé le jury en ce qui concerne Gagné, et de ne pas lui avoir donné la possibilité de trouver confirmation des dires du délateur dans la preuve matérielle. Le magistrat aurait aussi erré en disant qu'il n'y avait aucune autre preuve que les dires de Gagné, en soulignant qu'il n'était pas crédible, et que tout témoin non crédible n'est jamais fiable.

M^{me} Jacques Larochelle, avocat de Boucher, affirme pour sa part que le juge Boillard se devait de réduire l'impact de la réputation de son client et l'énorme intérêt médiatique qu'il a suscité, pour ne pas compromettre l'objectivité du jury. C'est ce qu'il a fait, et on ne peut pas le lui reprocher, dit M^{me} Larochelle.

L'avocat a rappelé que Gagné avait tout intérêt à mentir pour conserver son contrat de délateur. « Il y avait de nombreuses raisons de douter de Gagné, et le juge se devait de mettre le jury en garde. L'histoire de Gagné est une vraie folie, totalement absurde. Il dit: Boucher m'a fait tuer deux gardes pour que je ne "délate" pas contre lui. » Cela n'a aucun sens, selon lui.

M^{me} Larochelle signale que ce n'est pas à lui de faire la lumière sur ce qui s'est réellement passé, mais il appuie toujours la thèse d'une vengeance personnelle des trois meurtriers contre les gardiens de prison.

Enfin, l'avocat conclut que le juge Boillard n'a pas été déraisonnable, compte tenu des particularités de cette affaire. On ignore quand la décision de la Cour d'appel sera rendue. Quant au principal intéressé, il brillait par son absence, hier.

JONQUIÈRE Le boycott de l'essence étendu aux détaillants indépendants

La Coalition pour la défense des consommateurs de carburant du Saguenay-Lac-Saint-Jean a décidé hier d'étendre son appel au boycottage des produits pétroliers. En plus de viser Ultramar, la Coalition appelle les consommateurs à boycotter aussi les produits des détaillants indépendants Sonic, Pétrol RL et Belzile. La Coalition les accuse d'être responsables de la hausse des prix de l'essence qui ont bondi d'environ 10 cents le litre depuis la semaine dernière. « Si les pétroliers misent sur un relâchement de la vigilance (...) pour nous faire avaler la dernière hausse de 0,12\$ le litre, nous devons leur démontrer qu'ils font fausse route », a fait savoir le porte-parole de la coalition et maire de Jonquière, Daniel Giguère. (PC)

Embouteillages évités

Un projet de loi américain qui aurait eu pour effet de causer des embouteillages à la frontière canado-américaine a été présenté en version réduite au Congrès américain, hier, éliminant ainsi une telle menace. Le nouveau projet de loi, qui devrait être accepté par les deux chambres du Congrès en moins d'une semaine, élimine la section selon laquelle toutes les personnes arrivant aux États-Unis depuis le Canada devaient obligatoirement remplir un formulaire. Lors de l'annonce de la première version du projet de loi, les gens d'affaires avaient soutenu qu'il y aurait des files d'attente de plusieurs kilomètres si une telle mesure de contrôle était adoptée. (PC)

43 substances toxiques dans la Yamaska

Il n'y a rien de bien rassurant dans le rapport de 607 pages que le ministère de l'Environnement (MENV) vient de rendre public sur l'état du bassin de la rivière Yamaska. La situation apparaît particulièrement inquiétante à Granby, principal point de rejet de produits toxiques dans le bassin. « Avec 43 substances qui présentent des hausses de concentration, Granby est le site qui affiche la plus longue liste de substances toxiques. Les mousses aquatiques (employées comme capteur) ont révélé la présence de BPC, de dioxines et de furannes en concentrations plus élevées que partout ailleurs au Québec où cette technique a été utilisée. Ce résultat confirme ceux de Lapierre (1999), qui rapporte de très fortes concentrations de BPC dans le poisson en aval de cette municipalité », lit-on dans l'étude. Le bassin de la Yamaska a fait l'objet d'une investigation extrêmement pointue, entre l'été 1995 et l'automne 1997, après quoi les chercheurs ont produit un rapport en 1998. Publiée en juin 1999, sa version finale n'a été rendue disponible que ce printemps. « La (...) Yamaska est nettement la plus polluée de tous les tributaires importants du Saint-Laurent », conclut-on. (PC)

Le garde tes clés.
Empêchez vos amis de boire et conduire. Insistez!
Combattons l'alcool au volant
www.sbaq.gouv.qc.ca/insistez
Desjardins Assurances générales des caisses Desjardins Québec Société de l'assurance automobile du Québec



VOUS JARDINEZ?

NOUS ON CULTIVE LES BAS PRIX!

Impatientes en caissette
Notre prix
67¢ caissette

Assortiment de paniers suspendus 10"
Notre prix
8⁹⁷\$

Engrais tout usage Miracle-Gro 1,71 kg
Cour. 10,67\$ - Spécial
7⁹⁷\$

Dracéna
Notre prix
1⁹⁷\$ ch.

Boîtes à fleurs annuelles
Notre prix
2⁴⁷\$ bte

Fumier de mouton composté 10 kg
Cour. 1,99\$ - Spécial
1⁴⁷\$

Géraniums en caissette
Notre prix
77¢ caissette

Sac de terre à jardin et pelouse 24 l
Cour. 1,57\$ - Spécial
99¢



VOUS TROUVEREZ CE QU'IL FAUT POUR METTRE DU SOLEIL DANS VOTRE JARDIN

Place Laurier, Place Fleur de Lys, Beauport, Neufchâtel, Lévis.
Certains items peuvent ne pas être disponibles à Place Laurier.

Une chasse au trésor sur le site du crash du vol 111 de Swissair

HALIFAX (PC) — L'assureur britannique Lloyd's veut fouiller le site de l'écrasement du vol 111 de Swissair, au large de la Nouvelle-Écosse, pour retrouver des diamants et des bijoux, d'une valeur totale de 300 millions \$, qui se trouvaient à bord de l'appareil. La Lloyd's de Londres a déposé une réclamation visant le site de l'écrasement auprès d'une compagnie d'assu-

rance canadienne et a demandé un permis de recherche de trésor auprès du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. « C'est de mauvais goût », estime un député provincial de l'opposition, Bill Estabrooks, qui représente des communautés situées près du lieu de la tragédie. Même s'il admet que cela représente une importante somme d'argent qui

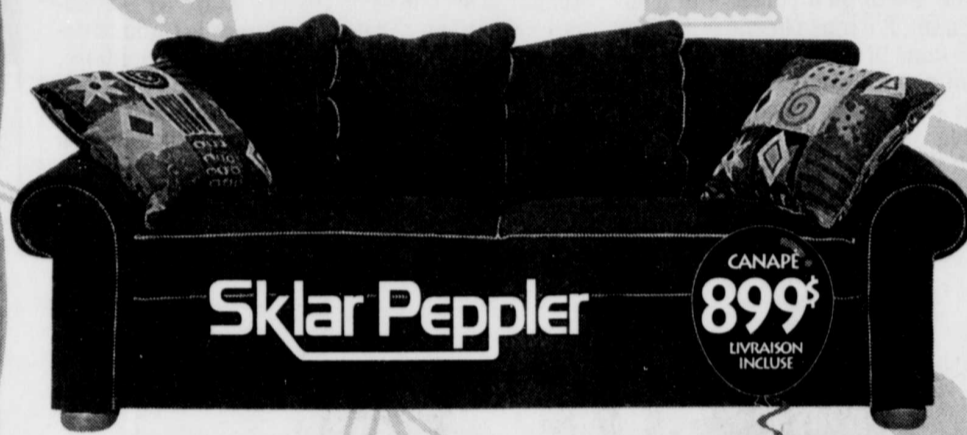
dort sous l'eau, le député croit que le gouvernement devrait rejeter toute demande de ce genre. Le vol 111 de Swissair s'est écrasé dans l'océan au large de Peggy's Cove le 2 septembre 1998, tuant les 229 personnes qui se trouvaient à bord. La majeure partie de l'épave a été récupérée et les enquêteurs tentent toujours de déterminer les causes de la

catastrophe aérienne. Selon le registre de bord, 2 kilos de diamants et 5 kilos de bijoux se trouvaient dans l'appareil. Ces objets de valeur n'ont jamais été retrouvés, même en utilisant un aspirateur géant sur le site. Les diamants étaient dans un tube d'acier inoxydable qui a pu se désintégrer lors de l'impact ou s'enfoncer profondément dans le fond marin.



91 ANS

ÇA SE FÊTE!



PEU IMPORTE VOS OCCUPATIONS, VOUS AURIEZ AVANTAGE EN CE WEEK-END FÉRIÉ À PRENDRE LE TEMPS DE PROFITER DE NOS OFFRES SENSATIONNELLES DANS CHACUN DE NOS RAYONS!

ET VOICI LE DESSERT...

CLIENT PRIVILÉGIÉ
123456 78901 1234567
JEAN CLÉMENT
Les SuperMagasins d'Ameublements

VOTRE CARTE CLIENT A SES PRIVILÈGES! UTILISEZ VOTRE CARTE LÉON ET DEMANDEZ-NOUS COMMENT...

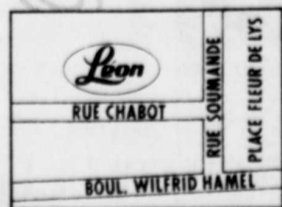
NE RIEN PAYER POUR 15 MOIS*

PAS D'ACOMPTE!* PAS DE PAIEMENT MENSUEL!

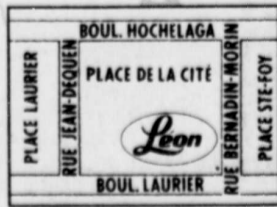
P.-S. SI VOUS N'AVEZ PAS VOTRE CARTE LÉON, DEMANDEZ-NOUS COMMENT NE RIEN PAYER POUR UN AN!
P.-S. SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE VOTRE CARTE LÉON, POURQUOI NE PAS VISITER UN MAGASIN LÉON ET DEMANDEZ-LA AUJOURD'HUI!



LA SEULE CHAÎNE DE
SUPERMAGASINS
DE MEUBLES AU PAYS



VANIER
100, rue CHABOT
à proximité des Halles
Fleur de Lys
QUÉBEC
683-9600



SAINTE-FOY
Place de la Cité
étage rez-de-chaussée
2600, boul. Laurier
SAINTE-FOY
657-6902

OUVERT LE DIMANCHE DE MIDI À 17H
LUNDI OUVERT FÊTE DE DOLLARD 9h À 17h30

*B.A.C. Toutes les taxes applicables et tous frais additionnels sont dus au moment de l'achat. Le solde est dû dans 12 ou 15 mois à partir de la date d'achat. Tous les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix, termes et conditions peuvent varier selon la région. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre. Les remises «Empartez» ne sont pas disponibles sur certains articles. Voir en magasin pour connaître les régions où la livraison est assurée. Non applicable sur les achats antérieurs et sur les articles démarqués. Renseignez-vous en magasin pour d'autres modalités de paiement. Un acompte de 15 pour cent est requis pour les commandes spéciales.